



rapport
annuel
2023



sommaire

Le mot des présidents	3
Les principaux dirigeants	4
Les événements de l'année	6
Toulouse-Blagnac en haut du podium de la satisfaction clients	7
À la découverte du monde, depuis Toulouse!	7
Acteur de la transformation du secteur au sein du collectif européen Stargate	8
Décarbonation : l'aéroport de demain se dessine	9
L'APOC, un tout nouveau centre opérationnel pour l'aéroport	10
Succès du premier jobdating des métiers aéroportuaires	10
La force du collectif pour le rayonnement de notre territoire	11
S'engager pour le mécénat en interne et en externe	12
Quand le Pony Club s'installe à l'aéroport!	13
Rapport de gestion	14
Préambule	16
Situation et activité au cours de l'exercice	17
Évolution prévisible et perspectives d'avenir	28
Autres informations relatives à la société ATB	30
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	
Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	32
États financiers consolidés IFRS	38
État de la situation financière	40
État du résultat global consolidé	41
Tableau de variations des capitaux propres consolidés	42
Tableau des flux de trésorerie	43
Notes annexes aux comptes consolidés	44
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	75

2023 : l'année des premières

L'aéroport de Toulouse-Blagnac a accueilli, en 2023, 7,8 millions de passagers. Ce trafic a cru de 11 % par rapport à 2022, porté par l'international qui représente désormais 57 % du total. Voyager plus loin et différemment, telles sont les tendances observées ces dernières années. Ce changement est durable et concerne tous les déplacements, qu'ils soient pour les loisirs ou les affaires.

Pour accompagner aux mieux ces nouvelles pratiques de voyage, l'aéroport continue d'ouvrir Toulouse au monde tout en œuvrant pour un développement raisonné et durable de son modèle.

Le lancement en 2023 des premières lignes long-courriers régulières avec Air Canada et Qatar Airways en sont l'illustration. La connexion avec Montréal offre une passerelle vers l'Amérique du Nord et Centrale, tandis que Doha renforce les liens vers le Moyen-Orient, l'Asie et l'Océanie. Dakar, Bari, Florence et Paphos font également partie des nouvelles destinations proposées en 2023.

Ces lignes inédites offrent de multiples expériences de voyage en vol direct ou par la connexion avec les grands hubs mondiaux, affirmant ainsi la position stratégique de notre aéroport dans le grand Sud-Ouest et le rayonnement de notre territoire à l'étranger.

2023 a aussi été l'année de nombreuses premières pour l'aéroport de Toulouse-Blagnac. De grands projets, majoritairement liés au développement durable des activités, ont ainsi vu le jour comme le lancement de la station de recharge électrique ultrarapide en libre accès (1^{er} en France), la création de l'APOC (Airport Operation Center), la mise en conformité du système d'inspection et de filtrage des bagages de soute, la signature du premier emprunt bancaire qui est adossé à des objectifs ESG (Environmental, Social, and Governance) ou encore l'ouverture de la station HyPort, station de production et de distribution d'hydrogène vert.

2023 a été l'année
de nombreuses premières
pour l'aéroport de Toulouse-Blagnac

Premier aéroport français pour la qualité de service depuis 10 trimestres consécutifs, l'aéroport de Toulouse-Blagnac est ainsi récompensé pour la constance de ses engagements et le professionnalisme de ses équipes et de ses partenaires au service d'une plateforme accueillante, performante et engagée.

Cette poursuite de l'excellence, nous continuons de la porter à travers la décarbonation de nos activités, la qualité de notre offre et la création de valeur pour notre territoire. Nous accélérons notre transformation pour dessiner l'aéroport de demain et ainsi mieux répondre aux attentes de nos différentes parties prenantes.

Christian Cassayre
Président du Conseil de surveillance

Philippe Crébassa
Président du Directoire

LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

conseil de surveillance

> membres

ATB Participation Eiffage

Christian Cassayre

Président

Cécile Cambier

Nicolas Ferroud-Plattet

Magali Huchette

Florent Janssen

Cécile Sery

République française

Gustave Gauquelin

Caroline Montalcino

Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

Philippe Robardey

Vice-Président

Patrice Cohade

Irène Goaziou-Huret

Marie-Pascale Goudal

Région Occitanie

Laurent Cherubin

Département Haute-Garonne

Pascal Boureau

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

> commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Mazars

Hervé Kerneis

Cabinet Ernst & Young Audit

Laurent Vitse

> censeurs

Communes

Blagnac

Joseph Carles

Colomiers

Laurence Casalis

Cornebarrieu

Alain Toppan

Toulouse

François Chollet

Chambre de Commerce et d'Industrie

Toulouse

André Guiraud

DSAC Sud

Nicolas Dubois

Airbus

Florent Querol

> comité d'entreprise

Collèges

Agents d'encadrement
et techniciens

Éric Dumec

Cadre

Carole Bastiani

Ouvrier-employés

Virginie Huerta De Prada

Rodolphe Robert

LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

directoire et comités

> **directoire**

Président

Philippe Crébassa

Membres

Bruno Balerdi

Thierry Bonneville

Jean-Christophe Chauvignat

Alain de la Meslière

> **comité d'audit (CA)**

Président

ATB Participation

Christian Cassayre

Membres

ATB Participation

Florent Janssen

Cécile Séry

CCIT

Philippe Robardey

Conseil Départemental
de la Haute-Garonne

Pascal Boureau

République française

Gustave Gauquelin

> **comité stratégies et investissements (CSI)**

Présidente

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

CCIT

Patrice Cohade

Région Occitanie

Laurent Cherubin

ATB Participation

Cécile Cambier

Florent Janssen

Nicolas Ferroud-Plattet

> **comité des rémunérations, nominations et de la gouvernance (RNG)**

Présidente

ATB Participation

Cécile Cambier

Vice-Président

CCIT

André Guiraud

Membres

ATB Participation

Christian Cassayre

Cécile Séry

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

République française

Caroline Montalcino

2023

Les événements
de l'année



1 Toulouse-Blagnac en haut du podium de la satisfaction clients

Pour le 10^e trimestre consécutif, l'aéroport de Toulouse-Blagnac se positionne tout en haut du classement des aéroports français pour la qualité de service apportée à ses clients selon l'enquête indépendante ASQ de l'ACI World (Association Internationale des Aéroports). Les indicateurs « facilité de parcours », « temps d'attente », « accueil et courtoisie » et « maîtrise de son temps » sont particulièrement bien notés. Une place occupée depuis plus de deux ans maintenant, qui récompense l'implication des équipes de l'aéroport et de ses partenaires sur la plateforme. Le panel d'aéroports français comprend 8 grands aéroports, Orly et 7 plateformes régionales. L'aéroport se classe également cinquième d'un panel d'aéroports européens comparables.

2 À la découverte du monde, depuis Toulouse!

L'année 2023 a été marquée par l'ouverture de trois lignes inédites au départ de Toulouse : Doha, desservie trois fois par semaine avec la compagnie Qatar Airways, Montréal, desservie quatre fois par semaine avec Air Canada et Dakar, desservie une fois par semaine avec Transavia. Les deux lignes long-courriers sont de bonnes occasions de découvrir le Qatar et le Canada, mais également de rayonner, grâce aux correspondances, en Amérique du Nord, Centrale et Caraïbes depuis Montréal et en Afrique, Asie et Océanie depuis Doha. La ligne Toulouse-Dakar offre la beauté du Sénégal en seulement 4 heures.

L'année 2023 a aussi été marquée par l'annonce d'Air France d'arrêter, à partir de 2026, la liaison Orly-Toulouse. La ligne Toulouse-Paris se poursuivra sous un nouveau modèle qui sera mis en place, d'ici 2026, notamment avec la filiale Transavia du groupe Air France.



3 Acteur de la transformation du secteur au sein du collectif européen Stargate

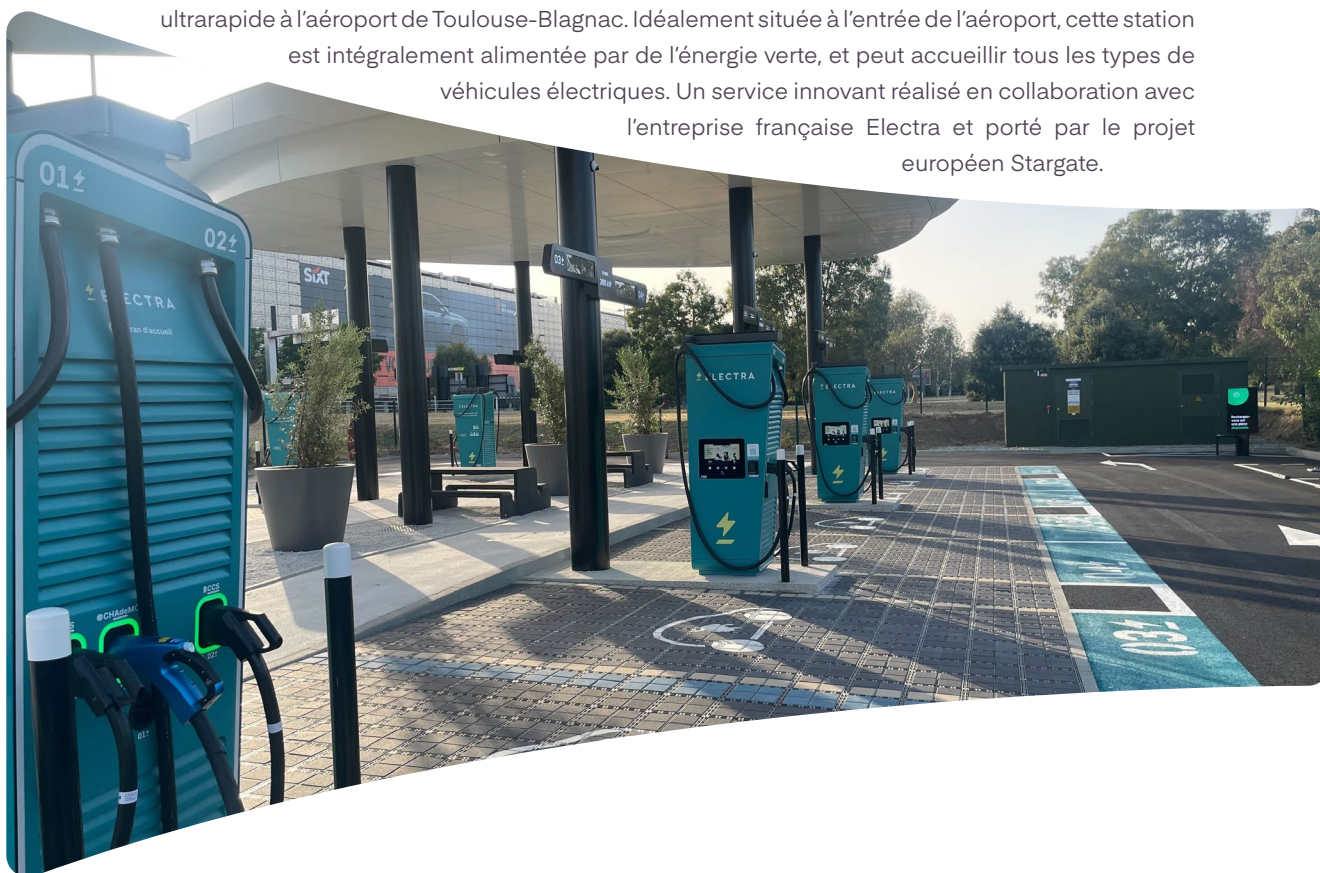
Depuis 2022 et jusqu'en 2026, Aéroport Toulouse-Blagnac travaille au sein de Stargate, un consortium de 22 partenaires emmené par l'aéroport de Bruxelles, pour développer des projets concrets en matière de décarbonation des opérations aéroportuaires, d'amélioration de la qualité environnementale locale et de report modal pour les accès terrestres.

Assemblée générale Stargate : au cœur des échanges

Aéroport Toulouse-Blagnac a participé à l'assemblée générale Stargate et a ainsi pu vivre un moment riche en échanges entre les membres du consortium européen. Ce moment a été l'occasion de faire le point sur l'avancement de ce plan ambitieux visant à accélérer la transition vers un aéroport durable et sans carbone et à faire des aéroports des pôles multimodaux pour une mobilité durable et intelligente.

Une station de recharge ultrarapide pour véhicules électriques

Dès l'été 2023, tous les utilisateurs de véhicules électriques ont pu profiter d'une station de recharge ultrarapide à l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Idéalement située à l'entrée de l'aéroport, cette station est intégralement alimentée par de l'énergie verte, et peut accueillir tous les types de véhicules électriques. Un service innovant réalisé en collaboration avec l'entreprise française Electra et porté par le projet européen Stargate.



4 Décarbonation : l'aéroport de demain se dessine

Pour accélérer la décarbonation de la zone aéroportuaire et la transition vers une mobilité durable, Aéroport Toulouse-Blagnac a mis en place de nombreuses initiatives, tout au long de l'année 2023.

L'hydrogène : un pôle d'excellence à Toulouse-Blagnac

Depuis décembre 2023 et l'inauguration de la station HyPort, l'hydrogène vert est utilisé dans les opérations aéroportuaires. Deux bus à hydrogène contribuent au transport de passagers vers les avions (côté piste) et les parcs autos (côté ville). La station permet aussi de recharger des groupes électrogènes qui alimentent les avions en électricité lorsqu'ils sont au sol (démarrage, conditionnement des cabines, chauffage, climatisation), mais aussi des équipements de soutien au sol (tracteurs de chariots, bagages, élévateurs, chargeurs de fret...). Cette station située à l'extérieur de la zone aéroportuaire est accessible également aux véhicules légers comme les taxis.

Les carburants d'aviation durables arrivent à l'aéroport

L'utilisation des carburants aéronautiques durables (CAD ou SAF pour Sustainable Aviation Fuels) est l'un des leviers incontournables pour décarboner rapidement et massivement l'aviation. Leur utilisation pourrait, selon l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale), contribuer à près de 70 % des réductions d'émissions de l'industrie aéronautique.

Début 2023, Aéroport Toulouse-Blagnac, la région, Airbus et Aerospace Valley ont signé une déclaration commune pour accélérer le développement, la production et l'utilisation de carburants d'aviation durables en Occitanie. La réglementation européenne prévoit l'intégration progressive d'un pourcentage croissant de carburants durables dans le kérosène utilisé par les avions. En doublant les objectifs européens, l'engagement collectif fait de l'Occitanie la « région de l'avion vert ». Dans ce contexte, l'aéroport s'engage sur la mise en place, dès 2024, d'une filière logistique d'approvisionnement hebdomadaire en CAD.

Un financement durable

À l'automne 2023, Aéroport Toulouse-Blagnac a signé avec un groupement de plusieurs banques un prêt de 145 millions d'euros, assorti de critères environnementaux et sociaux. Ce financement a la particularité d'avoir sa marge indexée sur des indicateurs ESG (Environmental, Social, and Governance). Une première pour un aéroport français !

Un plan de sobriété énergétique pérenne

En 2023, Aéroport Toulouse-Blagnac a mis en œuvre son plan de réduction des consommations liées à l'éclairage et au chauffage de ses bâtiments. Celui-ci a reposé sur 18 actions principales agissant sur trois niveaux : une gestion optimisée des bâtiments de la plateforme, une optimisation des éclairages extérieurs (dont le balisage des pistes) et une sensibilisation des parties prenantes.



5 L'APOC, un tout nouveau centre opérationnel pour l'aéroport

L'année 2023 a rimé avec la mise en place d'un APOC (Airport Operation Center).

L'APOC contribue de manière très concrète et centralisée à coordonner tous les acteurs aéroportuaires, et optimiser ainsi la performance globale du trafic aérien sur la plateforme, notamment sur la ponctualité et la qualité de service rendu aux passagers (assistants, sous-traitants, compagnies et passagers).

Dans les faits, l'APOC est une nouvelle organisation plus agile, ouverte et collaborative des équipes opérationnelles, dans un nouveau lieu réaménagé. Ce centre névralgique est doté d'outils plus performants et mieux intégrés.



6 Succès du premier jobdating des métiers aéroportuaires



En mai 2023 a eu lieu le premier jobdating des métiers aéroportuaires, au sein de l'aéroport Toulouse-Blagnac. Cet évènement a connu un franc succès avec plus de 1500 participants, permettant ainsi à plus de 200 candidats de voir leur carrière, au sein de 18 entreprises de la plateforme toulousaine, décoller. Une preuve de l'attractivité du secteur aéroportuaire.



7 La force du collectif pour le rayonnement de notre territoire

Aéroport Toulouse-Blagnac poursuit son engagement en faveur de son territoire en s'associant à des acteurs locaux pour faire de la Haute-Garonne une destination encore plus attractive.

Partenaire du Comité Départemental du Tourisme (CDT)

En novembre 2023, Aéroport Toulouse-Blagnac et le CDT ont signé une convention de partenariat. Cette convention vient consolider la collaboration entre le CDT et ATB, qui se donnent pour ambition commune de renforcer l'attractivité du département de la Haute-Garonne et le dynamisme de son activité touristique. ATB et le CDT s'engagent ainsi sur des actions concrètes permettant de développer la connectivité et le rayonnement de la destination Haute-Garonne, portant notamment sur des actions de promotion conjointes, sur le partage d'informations et sur la valorisation de l'information touristique.

Membre fondateur du Fonds Occ'Ygène

En mars 2023, Aéroport Toulouse-Blagnac est devenu l'un des 16 membres fondateurs du Fonds Occ'Ygène. Porté par le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie, ce fonds permet de soutenir des actions sociales en matière d'accès au tourisme et aux loisirs dans le respect des pratiques durables, tout en développant les liens entre habitants et visiteurs.

8 S'engager pour le mécénat en interne et en externe

Par ses actions de mécénat, Aéroport Toulouse-Blagnac renforce son ancrage territorial et mobilise ses équipes.

Contributeur de la restauration du Palais Niel

En janvier 2023, le ministère des Armées, la Fondation du patrimoine et Aéroport Toulouse-Blagnac signaient une convention de mécénat pour soutenir le projet de restauration du Palais Niel.

Résidence actuelle du général commandant la 11^e brigade parachutiste, cet ensemble du XIX^e siècle constitue l'un des plus beaux héritages du patrimoine architectural et culturel.

En devenant mécène, ATB témoigne de ses relations étroites avec les troupes aéroportées, embarquant à l'aéroport pour leurs opérations extérieures, et s'engage pour la conservation et le rayonnement de cet emblème toulousain.

Ensemble, on va plus loin!

En lien avec son plan stratégique CARE 2021-2025, Aéroport Toulouse-Blagnac a lancé en 2023, auprès de ses salariés, une première campagne d'appel à projets solidaires afin de développer des actions de mécénat, ponctuelles ou dans la durée. L'objectif? Renforcer durablement l'engagement de l'aéroport dans l'intérêt général de son territoire aux côtés de ses plus proches ambassadeurs, ses collaborateurs et encourager de nouvelles vocations et implications associatives.

Pour la première campagne «Mécénat ATB, je participe!» lancée au printemps 2023, 3 projets ont été retenus :

- › l'association Deviens Ce Que Tu Es qui permet à des jeunes en difficulté de trouver leur voie
- › l'association Level Up qui permet d'accompagner des personnes amputées à retrouver une vie autonome
- › l'association Blagnac Aéro Pelote qui propose des sessions de pelote basque à des enfants souffrant de troubles psychologiques.

L'aéroport s'engage donc à soutenir financièrement ces trois associations et à promouvoir leurs actions en interne et en externe.

9 Quand le Poney Club s'installe à l'aéroport !

Après trois saisons à l'hippodrome de La Cépière, le Poney Club, a fait vibrer les Toulousains, de juin à septembre 2023, près des pistes de l'aéroport, avec des artistes de tous horizons. Le parking P3 a accueilli cette guinguette à ciel ouvert tout l'été, offrant 3000 m² de musique et de convivialité avec une installation technique de pointe, une scénographie sur mesure et une immersion totale dans un décor en adéquation avec son environnement.

Sur un site unique et inédit, quelques 38000 participants ont pu découvrir ou redécouvrir les artistes de la scène française et internationale, entre amis ou en famille. Ils ont pu en profiter pour boire un verre et se restaurer autour des food trucks, tout en admirant le coucher de soleil sur les pistes.



2023

Rapport

de gestion

sommaire

Préambule	16
1 Situation et activité au cours de l'exercice	17
1.1. Évolution du trafic	17
1.2. Services aux clients et exploitation	18
1.3. Investissements	19
1.4. Financement durable (ESG)	20
1.5. Performance économique	20
1.6. Actualité sociale, environnementale et sociétale	25
1.7. Activité de Recherche & Développement	27
2 Évolution prévisible et perspectives d'avenir	28
2.1. Trafic	28
2.2. Activités commerciales	28
2.3. Activités immobilières/diversification	28
2.4. RSE	29
3 Autres informations relatives à la société ATB	30
3.1. Actionnariat des salariés	30
3.2. Distribution de dividendes	30
3.3. Solde des dettes fournisseurs par échéance et solde des créances clients	30
3.4. Dépenses non déductibles du résultat fiscal	31
3.5. Tableau des résultats d'ATB des 5 derniers exercices	31

Préambule

En 2023 Le trafic de l'aéroport de Toulouse-Blagnac s'est établi à 7,8 millions de passagers, en croissance de 11 % par rapport à l'exercice précédent. Si le trafic national a légèrement reculé (- 5 %), l'international s'est fortement développé, atteignant 93 % de son niveau 2019 et représentant 57 % du trafic total (contre 50 % en 2019). La tendance observée depuis la fin de la pandémie s'inscrit désormais comme un changement durable pour les comportements de voyage loisirs et affaires.

L'ouverture des premières lignes long-courrier régulières avec Air Canada et Qatar Airways confortent ces évolutions. La connexion avec Montréal offre une passerelle vers l'Amérique du Nord et Centrale, tandis que Doha renforce les liens vers le Moyen-Orient, l'Asie et l'Océanie, affirmant ainsi la position stratégique de notre aéroport dans le grand Sud-Ouest et le rayonnement de notre territoire à l'étranger.

Pour accompagner la transformation, maintenir sa capacité opérationnelle et répondre aux exigences réglementaires, l'entreprise a poursuivi ses investissements (+ 18 % vs 2022). De grands projets ont ainsi vu le jour comme la station de recharge électrique ultra-rapide en libre accès (1^{re} en France), la création de l'APOC (Airport Operation Center) ou encore la mise en conformité du système d'inspection et de filtrage des bagages de soute.

Attentif à son insertion harmonieuse et durable dans son territoire, ATB a contribué au succès de l'Atelier des territoires, piloté par l'Etat, et s'est engagé à signer le Pacte gagnant/gagnant. Une autre première en France.

Avec la station HyPort, utilisée pour ses bus passagers, ATB se positionne comme la plateforme pionnière en Europe pour les enjeux de l'hydrogène.

Depuis deux ans et demi, l'aéroport de Toulouse-Blagnac se positionne tout en haut du classement ASQ/ACI (Airport Council International) des aéroports français en termes de satisfaction clients, récompensant la constance de ses engagements et le professionnalisme de ses équipes et de ses partenaires au service d'une plateforme accueillante, performante et engagée.

2023 a été l'année de nombreuses premières pour Aéroport Toulouse-Blagnac. Avec son plan stratégique CARE 2021-2025, ATB continue de dessiner son avenir et de créer de la valeur pour ses actionnaires, ses clients et ses parties prenantes.

Philippe Crébassa
Président du Directoire

1 Situation et activité au cours de l'exercice

Comptes consolidés IFRS 2023 : chiffres clés de l'exercice (en millions d'€)

Trafic en milliers de passagers	7 805	+ 11 %
Produits des activités ordinaires	155,1	+ 17,8 %
redevances services publics aéroportuaires	47,1	+ 19,2 %
revenus extra-aéronautiques	74,4	+ 17,4 %
tarif sûreté et sécurité	33,6	+ 16,6 %
EBITDA	52,5	+ 12,1 %
% chiffre d'affaires	33,8 %	
Résultat opérationnel courant	25,9	
Résultat net	19	
Investissements	19,4	

1.1. Évolution du trafic

Un trafic porté par l'international

Le trafic de 2023 continue sa croissance avec 7 804 980 passagers commerciaux soit une hausse de 11 % par rapport à 2022, mais reste en repli de 19 % par rapport à 2019. Cette année a été portée par la progression de l'international qui est maintenant majoritaire sur notre plateforme (57 % du trafic contre seulement 50 % en 2019) et atteint des volumes presque équivalents à ceux d'avant crise Covid avec un taux de reprise de 93 %.

Le trafic national lui est encore en retard du fait de la décroissance de la liaison vers Paris et affiche un taux de reprise de seulement 69 % et se retrouve même en-dessous du niveau de 2022 avec une baisse de 5 %. Malgré cela, Paris reste la destination la plus fréquentée de la plateforme et représente 28 % du trafic (Paris représentait 33 % du trafic en 2019).

Le low-cost s'établit à 49 % du trafic et augmente sa part de marché (+ 5,7 points) au détriment des compagnies legacy par rapport au trafic de référence (2019). À noter qu'en comparaison avec l'année 2022, la croissance du trafic low-cost et legacy est identique : + 11 %.

Les mouvements d'avions commerciaux, au nombre de 67 592, sont en hausse de 6 %, mais restent inférieurs de 23 % par rapport au niveau de 2019.

1.2. Services aux clients et exploitation

Offres de services

Durant l'année 2023, ATB a poursuivi le développement des services aux passagers en cohérence avec la feuille de route posée dans sa stratégie d'entreprise CARE 2021-2025.

Pour accompagner le lancement des lignes internationales vers Montréal et Doha, l'ensemble des points de vente ont été réouverts et les boutiques et points de restauration ont adapté leurs produits à la fois vers une offre régionale plus large mais également une plus grande variété de produits de restauration, répondant à des régimes particuliers (vegan, halal...). De plus, au Salon La Croix du Sud, une nouvelle offre de bouche chaude, équivalente à celle des salons internationaux est désormais proposée entre 9 h et 14 h.

L'année 2023 a permis de réaliser les premières actions concrètes pour faire de l'aéroport un lieu de destination. La première est la mise en place d'une guinguette musicale du mois de juin à septembre sur le parking P3. Elle a proposé 38 soirées avec des DJ de renommée internationale. Ouvert à tous, les afterworks du Poney Club ont séduit près de 40 000 personnes.

La seconde action est l'ouverture au mois d'août à l'entrée de l'aéroport d'une station de recharge ultra-rapide qui donne accès 24 h/24 h à 16 places pour effectuer un plein utile en 25 minutes. Elle connaît depuis un succès, en répondant à la demande des passagers mais aussi des taxis, loueurs de voitures, habitants du Nord-Ouest de l'agglomération et également des automobilistes de passage.

Satisfaction des passagers

La satisfaction globale des passagers s'est maintenue au-dessus de 80 points au cours des quatre trimestres de l'année et la moyenne s'établit à 80,3 points ; ce résultat positionne l'aéroport de Toulouse-Blagnac à la 1^{re} place des aéroports français et à la 5^e place sur le panel européen de comparaison.

Les indicateurs consolidés « facilité de parcours », « temps d'attente » et « accueil et courtoisie » restent à des niveaux très satisfaisants avec des résultats respectivement de 82,7 points, 83,4 points et 82,2 points. L'indicateur consolidé « disponibilité des services », reste en retrait avec un résultat annuel de 76,2 points.

APOC (Airport Operation Center)

Pour optimiser la gestion opérationnelle de la plateforme et proposer un service de qualité à nos clients, ATB s'est doté d'un APOC, projet structurant pour les opérations qui est inscrit dans le plan stratégique CARE 2021-2025.

Depuis son déploiement au 2^e trimestre 2023, ce centre opérationnel regroupe l'ensemble des fonctions qui contribuent à la réalisation des missions de l'aéroport :

- › assurer une gestion opérationnelle optimisée de l'exploitation en cohérence avec les objectifs de performance du projet SESAR d'Eurocontrol ;
- › améliorer localement la performance opérationnelle des compagnies par l'anticipation des aléas et la coordination des actions avec tous nos partenaires.

Ce nouvel espace, qui renforce la collaboration entre les unités opérationnelles, contribue à la maîtrise du processus de traitement des passagers et des avions.

1.3. Investissements

Des investissements globalement en hausse de 18 %, centrés sur le renouvellement

Avec la reprise du trafic, ATB a accru son effort d'investissement à hauteur de 19,4 M€ (contre 16,3 M€ en 2022). Cette hausse des investissements reste cependant partiellement contrariée par des délais d'approvisionnement auprès de certains fournisseurs, dans un contexte de crise énergétique.

Des investissements de capacité aéroportuaire lancés en phase de réalisation

Trois opérations majeures ont été lancées en réalisation en 2023 pour un montant global de 0,9 M€ (0,4 M€ en 2022) : achat du terrain Labadie (0,5 M€), finalisation des études de conception pour les aménagements de voiries et d'espaces publics du projet Hemera sur la zone de Blagnac 1 (0,2 M€) et finalisation des études de conception du projet de centrale photovoltaïque en autoconsommation sur l'Éco parc P5 dans la zone de Blagnac 3.

Des investissements de renouvellement en hausse de 33 %

ATB a poursuivi son effort pour rattraper le retard pris en 2020 et 2021 durant la crise sanitaire sans impact sur l'exploitation de la plateforme aéroportuaire, avec 11,3 M€ d'investissements (8,5 M€ en 2022). Ceux-ci ont été principalement consacrés à l'aérogare (3,3 M€), aux infrastructures aéronautiques (2,6 M€), aux installations techniques générales (2,2 M€) et aux systèmes d'information (1,5 M€).

Des investissements liés aux missions régaliennes poursuivis en phase de réalisation

Les dépenses d'investissement de sûreté et de sécurité ont permis de réaliser principalement la seconde moitié du projet de mise en standard 3 des machines de contrôle du système d'Inspection Filtrage des Bagages de Soute (IFBS) dans les halls C et D, pour un montant global de 6 M€.

1.4. Financement durable (ESG)

ATB a mis en place en 2023 un financement double tranche, assorti de critères environnementaux et sociaux, d'un montant de 145 M€.

Ce financement est le premier emprunt d'ATB dont la marge est indexée sur des indicateurs ESG. Il comprend un crédit de refinancement de 70 M€ avec une maturité de 4 ans (2027) et une facilité d'investissement de 75 M€ avec une maturité de 9 ans (2032).

En ligne avec son plan stratégique CARE 2021-2025 et ses engagements RSE, ATB a retenu trois indicateurs de mesure de performance dans un mécanisme d'ajustement de la marge de financement à la hausse et à la baisse selon l'atteinte d'objectifs environnementaux et sociaux ambitieux :

- › réduire ses émissions absolues de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) en ligne avec son engagement d'atteindre l'objectif net zéro émission carbone à moyen terme ;
- › améliorer progressivement sa certification selon le référentiel Airport Carbon Accreditation (ACA), qui évalue et reconnaît la démarche bas carbone globale adoptée par les aéroports ;
- › diminuer régulièrement la fréquence des accidents du travail.

Natixis CIB, Caisse d'Épargne et de Prévoyance Midi-Pyrénées, Banque Populaire Occitane, La Banque Postale, Crédit Agricole CIB et Banque CIC Sud-Ouest participent au financement.

1.5. Performance économique

1.5.1. Le groupe (en IFRS)

1.5.1.1. Évolution de l'activité

Ensemble des revenus

Avec une croissance du trafic de 11 %, le chiffre d'affaires de 155,1 M€ affiche en 2023 une hausse plus forte de 17,8 % et se rapproche du niveau d'avant crise (160,6 M€ de revenus en 2019).

Les redevances aéronautiques (47,1 M€) sont par rapport à l'exercice précédent en augmentation de 19,2 %, supérieures au développement du trafic, mais encore en retrait de 15 % par rapport à l'année 2019.

Les revenus des activités extra-aéronautiques (74,4 M€) augmentent en moyenne de 17,4 % en 2023, avec la plus forte croissance sur les activités commerciales (+ 26 %) mais aussi un développement soutenu sur les parcs autos (+ 14,9 %) et l'immobilier (+ 14,3 %). L'ensemble des revenus des activités extra-aéronautiques dépasse légèrement (+ 1%) ceux de l'année de référence 2019.

Le produit de la taxe sur la sûreté et la sécurité (33,6 M€) est en hausse de 16,6 % en 2023 en relation avec l'évolution du coût des prestations correspondantes dans un contexte inflationniste.

Revenus extra-aéronautiques

Les parcs autos, une activité plus résiliente que le trafic

L'activité sur les parcs autos a été plus résiliente que le trafic. Au total, les recettes s'élèvent à 29 M€ et progressent de 15 % par rapport à 2022 mais restent en deçà de la référence à 2019 de 14 %.

Grâce notamment à un calendrier des vacances scolaires très favorable pour les habitants de l'académie de Toulouse et le développement du trafic de loisirs, les parcs éloignés ont connu un grand succès (+ 28 %). Les parcs de dépose ont également bien performé (+ 14 %) avec un regain d'activité liée à la fermeture de la ligne T2 du tramway à partir du mois de juin. Enfin, les parcs de proximité ont suivi les mêmes tendances que le trafic (+ 10 %). En 2023, la réservation a été plébiscitée (+ 22 %) principalement par une clientèle loisirs en recherche de prix (jusqu'à + 39 % sur les parcs éloignés). Une politique de yield management attractive durant les périodes de vacances et un allongement de la durée moyenne de stationnement sur les parcs de proximité, ont contribué au développement des revenus de la réservation.

Une activité immobilière toujours soutenue

Les revenus immobiliers 2023 s'élèvent à 25,8 M€ et affichent une croissance soutenue (+ 14,1 % versus 2022).

Celle-ci est liée à plusieurs évènements : hausse sensible des prestations locatives en relation avec la hausse des prix de l'énergie, très forte croissance de l'activité de l'hôtel NH, différents contrats basculant en année pleine et/ou faisant l'objet de revalorisations tarifaires (HyPort, Universal Hydrogen, Douanes, biens Airbus intégrés dans le patrimoine...), arrivée de nouveaux clients (ARTS Solutions, Electra) et clients hébergés ayant besoin de surfaces additionnelles (WFS, TCR).

Les activités commerciales en ligne avec le trafic

Sur l'année 2023, les activités commerciales représentent un chiffre d'affaires de 19,6 M€, en forte croissance de 26 % par rapport à l'exercice précédent mais en deçà de la référence de l'année 2019 de 8,6 %.

Par rapport à 2022, avec le lancement de la nouvelle offre chaude, le salon La Croix du Sud est en nette progression de 36 %.

100 % de l'offre commerciale étant disponible pour les passagers, les commerces, notamment le duty-free, sont en très forte reprise, en moyenne de 42 %, et la restauration en croissance soutenue de 24 %.

Enfin, les loueurs de véhicules ont enregistré une activité en hausse de 6 %.

1.5.1.2. Résultats du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 155,1 M€ en 2023 contre 131,7 M€ en 2022, soit une croissance de 17,8 % mais une activité qui reste en-dessous de 3,4 % de la situation pré-Covid.

Les coûts opérationnels avant amortissements s'établissent à 102,6 M€ contre 84,9 M€ en 2022, en hausse de 20,9 %, sous l'effet de l'inflation des charges externes, notamment sur les prix de l'énergie et sur les coûts de sous-traitance aéroportuaire, et par l'augmentation des charges de personnel après la fin de l'activité partielle.

En conséquence, l'EBITDA de l'exercice s'élève à 52,5 M€ en 2023 contre 46,8 M€ en 2022, donc en hausse de 12,1 % mais encore en repli de 15,2 % par rapport à la dernière situation pré-Covid.

Les dotations aux amortissements à 26,5 M€ augmentent de 0,2 M€ par rapport à 2022.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 25,9 M€ contre 20,5 M€ pour l'exercice précédent.

Les produits financiers sont en hausse de 1,8 M€ liée à l'augmentation de la trésorerie placée à des taux plus élevés. Le coût de l'endettement net étant stable à - 3,4 M€, le résultat financier correspond à une charge nette de 1,5 M€ contre 3,3 M€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net 2023 est un bénéfice de 19 M€ contre 14,6 M€ en 2022.

1.5.1.3. Structure financière

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres consolidés IFRS s'établissent à 120,3 M€. Au cours de l'exercice, les capitaux propres ont augmenté de 18,7 M€, avec le résultat consolidé de l'exercice pour 19 M€ et la diminution des autres éléments de capitaux propres pour - 0,3 M€.

À la clôture 2023, la dette nette du groupe de 72 M€ est réduite de 25 M€ après une augmentation de la trésorerie de 31,2 M€.

Le ratio dette nette/EBITDA du groupe s'établit à 1,4 à fin 2023 contre 2,1 à fin 2022.

1.5.1.4. Événements importants survenus depuis la clôture

Néant.

1.5.2. La société ATB (en French GAAP)

1.5.2.1. Résultats de la société

Le chiffre d'affaires de la société mère s'élève à 148,1 M€ contre 125,2 M€ en 2022, en hausse de 18,3 %, contre un recul de 5,7 % par rapport à l'année de référence 2019. Les charges nettes d'exploitation avant amortissements s'établissent à 102,9 M€ contre 85,1 M€ en 2022. En conséquence, l'EBITDA atteint 45,2 M€ en 2023 contre 40,1 M€ en 2022, en recul cependant de 23 % par rapport à 2019.

Le résultat d'exploitation s'élève à 21,7 M€ contre 16,9 M€ en 2022 ; les dotations aux amortissements sont en hausse de 0,4 M€.

Le résultat financier est une charge nette de 0,3 M€ en 2023, réduite de 1,2 M€ par rapport à l'année précédente du fait de la hausse de rémunération des excédents de trésorerie.

Après une charge d'impôt de 5,2 M€, l'exercice 2023 est bénéficiaire avec un résultat net de 15,8 M€ contre 12 M€ en 2022.

1.5.2.2. Structure financière

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres, y compris provisions réglementées, s'établissent à 190,5 M€. Au cours de l'exercice, ils ont augmenté de 21,2 M€, principalement sous l'effet du résultat net de 15,8 M€ et de l'augmentation du fonds de caducité de 5,9 M€.

La dette nette s'élève à 29,4 M€ à la clôture de l'exercice 2023, en baisse de 20 M€.

Au 31 décembre 2023, les covenants bancaires sont respectés.

1.5.3. Les filiales (en French GAAP)

1.5.3.1. ATBD2i

La société ATBD2i, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, héberge la diversification immobilière industrielle sur la concession aéroportuaire. Le chiffre d'affaires de la société ATBD2i, constitué des loyers et frais refacturés au client, s'établit à 5 M€ en 2023 contre 4,9 M€ en 2022.

Le résultat d'exploitation de 1,7 M€ est en hausse de 0,1 M€. Après impôts sur les sociétés, le résultat net 2023 de la société s'élève à 0,8 M€, stable par rapport à 2022.

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres de la société atteignent 3,1 M€ avec le résultat de la période et la dette bancaire est de 28,2 M€. Le compte-courant d'associé d'ATB s'élève à 1,7 M€.

1.5.3.2. ATBDH

La société ATBDH, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, assure le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession avec un premier hôtel ouvert en décembre 2018.

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 2,2 M€ en hausse de 20,9 % par rapport à 2022, en lien avec la croissance de l'activité de l'hôtel.

La société est bénéficiaire affichant un résultat de 389 k€ contre une perte de 18 k€ en 2022.

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres sont de 390 k€ avec le résultat de la période.

La dette bancaire s'élève à 13,6 M€ et le prêt d'ATB à cette filiale à 1 M€.

1.5.3.3. ATB ENR1

La société Aéroport Toulouse-Blagnac Energie Renouvelable 1 (ATB ENR1), filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, a été créée en 2022 et est destinée à porter une centrale photovoltaïque sous la forme d'une ombrière de parking.

En 2023, ce projet a été lauréat de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales sur bâtiments, serres et hangars agricoles et ombrières de parking de puissance supérieure à 500 kWc ». La société bénéficiera donc de conditions de tarif privilégiées et garanties pour l'injection de la production de la centrale.

En 2023, la société présente une perte de 26,7 k€ correspondant essentiellement aux honoraires d'assistance à la réalisation du dossier de réponse à l'appel d'offres.

1.5.3.4. Autres filiales

La société ATBDI est filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac.

Elle a été créée en 2021 pour développer les projets de diversification sur la concession et n'a pas eu d'activité en 2023. Le résultat net est une perte de 0,9 k€ correspondant principalement aux frais bancaires.

La société Aéroport Toulouse-Blagnac Sky One 1 (ATB SO 1) est une filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier (ATBDI). Elle a été créée en 2022 pour porter un ensemble immobilier tertiaire sur Blagnac 1 et n'a pas eu d'activité en 2023. Le résultat net est une perte de 0,5 k€ correspondant principalement aux frais bancaires.

En 2023, une nouvelle société, Aéroport Toulouse-Blagnac Essais Moteur (ATB EM), a été créée dans le périmètre du Groupe ATB. Filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, elle est destinée à assurer l'exploitation d'un banc d'essais moteur. Elle n'a pas eu d'activité en 2023.

1.6. Actualité sociale, environnementale et sociétale

Actualité sociale

De nouveaux accords sociaux

Depuis 2009, ATB souhaite permettre à ses collaborateurs de bénéficier des résultats de l'entreprise tout en les encourageant à s'impliquer dans la réalisation de ses objectifs.

En 2022, compte tenu des impacts de la crise sanitaire pour l'entreprise, l'accord d'intéressement avait été conclu pour un an. Un nouvel accord a été signé le 24 mai 2023 pour 3 ans.

Le 8 juin 2023 un nouvel accord sur le dispositif d'astreintes a été signé avec pour objectif de garantir la continuité de service de l'aéroport et de répondre à des impératifs de sécurité, sûreté et de qualité de service, tout en évitant la présence continue des salariés sur le site et en garantissant le respect de leurs droits au repos, à la vie personnelle et familiale et à la santé.

Actualité environnementale

Des bus à hydrogène pour les passagers de l'aéroport

L'aéroport de Toulouse-Blagnac est l'un des premiers aéroports au monde à déployer côté piste et côté ville des moyens de transport alimentés à l'hydrogène. Une initiative rendue possible grâce au projet HyPort porté par la région Occitanie, associée à un industriel et inaugurée le 4 décembre 2023.

En accueillant une station de production et de distribution d'hydrogène construite par la société HyPort, ATB confirme sa volonté de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air sur la plateforme mais également de diversifier les sources d'énergies décarbonées sur le site. Ce projet est aussi l'une des actions répondant à l'engagement Net Zéro Émission avant 2050, pris dans le cadre de l'ACI Europe, pour assurer un développement raisonné et durable de son activité.

Accélérer la décarbonation de l'aéroport et l'insertion de l'aéroport dans son territoire

Projet européen Stargate

Jusqu'en 2026, ATB travaillera au sein d'un consortium de 22 partenaires emmené par l'aéroport de Bruxelles, pour développer des projets concrets en matière de décarbonation des opérations aéroportuaires, d'amélioration de la qualité environnementale locale et de la desserte multimodale de l'aéroport.

Pour ce projet dénommé Stargate, ATB recevra 1 219 k€ de subventions de la Commission européenne, dans le cadre du Green Deal.

Ainsi, une trentaine de projets seront étudiés et mis en place localement puis transposés sur les autres aéroports afin de permettre à chacun de bénéficier des connaissances et des avancées en matière d'énergies renouvelables, d'optimisation de l'utilisation des ressources ou encore de transport multimodal.

Le projet Stargate accélère notamment l'engagement d'ATB notamment sur 3 projets :

- › équiper ATB de véhicules électriques et hydrogènes côté piste ;
- › assurer notre autonomie énergétique et renouvelable ;
- › développer un jumeau numérique pour anticiper nos besoins énergétiques à travers une modélisation et une analyse de nos consommations.

Mobilité décarbonée

ATB a obtenu en 2023 le Label Employeur Vélo niveau OR, niveau le plus élevé.

Le Label Employeur-Vélo vise à inciter les salariés, les fournisseurs et clients à utiliser le vélo dans leurs trajets domicile travail et professionnels. Il valorise les sites employeurs qui mettent en œuvre des actions ambitieuses spécifiques au vélo.

La maîtrise des nuisances sonores

Afin d'assurer la croissance durable de la plateforme aéroportuaire, ATB est à l'écoute de toutes les parties prenantes, et en particulier des riverains, en recherchant à limiter les impacts de l'activité sur notre environnement local.

La maîtrise des nuisances sonores est un enjeu fondamental pour la bonne intégration de l'aéroport dans son environnement.

ATB porte son attention sur les engagements suivants :

- › la poursuite et la consolidation de la maîtrise du trafic en cœur de nuit ;
- › la facilitation de l'insonorisation des logements riverains, l'accélération de l'insonorisation des établissements inclus dans le Plan de Gêne Sonore (PGS) ;
- › la meilleure information du grand public.

Une étude d'impact selon l'Approche Équilibrée (EIAE) a été lancée le 27 septembre 2023 sous l'autorité du préfet, qui rentre dans un cadre réglementaire européen. Cette étude vise à analyser d'éventuelles restrictions d'exploitation, si les mesures mises en place dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE 2018-2023) ne suffisent pas à maîtriser les nuisances sonores, et l'impact des dites restrictions sur le plan économique, social, sanitaire et environnemental.

Stratégie RSE

En lien avec la raison d'être et le plan stratégique CARE 2021-2025, ATB a consolidé sa stratégie RSE et a défini 4 axes :

- › créer de la valeur partagée avec nos clients, nos actionnaires et nos collaborateurs en répondant aux besoins de déplacement avec l'exigence de durabilité ;
- › déployer une politique sociale responsable valorisant les compétences, le dialogue et le bien-être ;
- › accélérer la transition énergétique et améliorer notre empreinte environnementale ;
- › participer au développement économique et social des territoires en intégrant les attentes sociétales.

1.7. Activité de Recherche & Développement

ATB n'a pas exercé d'activité de recherche et développement en 2023.

2 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

(Groupe et ATB)

2.1. Trafic

La projection du trafic de l'année 2024 s'établit à 8,1 millions de passagers soit 85 % du trafic 2019, année de référence pré-Covid. Cette prévision s'inscrit dans la prolongation de la reprise de 2023, avec une offre Internationale qui se consolide grâce à une offre annuelle avec Air Canada et Qatar Airways et un développement sur l'Europe qui se renforce pour les segments loisirs et VFR.

2.2. Activités commerciales

L'aéroport comme lieu de destination

Dans le cadre du plan stratégique CARE 2021-2025, l'étude portant sur la transformation de l'aéroport en lieu de destination devrait déboucher sur la mise en oeuvre de différents projets.

Élargissement de l'offre de services

L'offre commerciale continuera d'être dynamisée par le développement des produits locaux dans le duty free, des nouvelles marques dans le magasin de mode et des gammes de produits plus équitables dans les boutiques. Les pop-up stores en zone retail apporteront de plus des offres éphémères qui seront renouvelées toute l'année.

Le service du salon La Croix du Sud sera amélioré en 2024 avec une nouvelle offre de bouche chaude, des produits frais, des assortiments de produits issus de circuits courts et locaux ainsi que des offres vegan et halal.

2.3. Activités immobilières/diversification

Développement du futur quartier Héméra

Situé au cœur du complexe aéronautique, à deux pas des sièges des constructeurs Airbus et ATR, ATB requalifie en profondeur son site d'implantation historique (9 hectares) pour y réaliser le futur parc industriel et d'affaires Héméra, lequel prévoit le développement de biens immobiliers vertueux dans un environnement agréable faisant la part belle aux espaces verts et aux mobilités douces. 25 000 m² de surface de plancher seront dédiés aux activités industrielles aéronautiques ou aéroportuaires, 55 000 m² seront dédiés aux activités tertiaires et servicielles.

Schéma d'aménagement Blagnac 3

Les dernières études de flux confirment la robustesse du schéma viaire existant et sa capacité d'absorption d'une hausse du trafic routier liée aux développements envisagés sur la zone de Blagnac 3 dédiée aux activités industrielles et énergétiques. L'année 2024 permettra de finaliser le schéma d'aménagement de cette emprise foncière d'une contenance totale de 27 hectares.

Rénovation du patrimoine immobilier

Afin de redynamiser l'activité du fret, ATB engage un processus de rénovation du bâtiment 6/9 afin de se conformer aux exigences opérationnelles, environnementales et commerciales des acteurs de la filière.

Sur le plan industriel, ARTS Solutions occupe la seconde cellule rénovée du bâtiment 16 depuis août 2023 et prendra possession de ses nouveaux bureaux et locaux sociaux (750 m² en cours de rénovation) en juin 2024.

Poursuite du développement des activités photovoltaïques

Après avoir obtenu les autorisations administratives et été désigné lauréat des appels d'offres de la CRE, ATB lance la construction de sa centrale photovoltaïque en autoconsommation (7 MWc) sur le parc autos P5 dont la mise en service est prévue en janvier 2025. De son côté, ATB ENR 1 prévoit la mise en opération commerciale de la centrale photovoltaïque en injection (8,3 MWc) sur le parc autos P6 à partir de septembre 2025.

Par ailleurs et dans le sillage de ces deux premières opérations, ATB a étudié l'opportunité de valoriser différents terrains délaissés situés en zone côté piste ou à ses abords. La réalisation d'une ou plusieurs centrales photovoltaïques au sol (potentiel avéré de +/- 47 MWc) permettrait de générer des relais durables de croissance. Compte tenu de la nature et de la taille du projet, ATB a lancé une consultation pour sélectionner son futur partenaire co-investisseur avec lequel elle envisage de développer, concevoir, réaliser et exploiter le futur actif énergétique.

2.4. RSE

Plan de déploiement de la stratégie RSE

La stratégie RSE sera déclinée en feuille de route qui sera présentée et déployée en 2024.

3 Autres informations relatives à la société ATB

3.1. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que, à la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital social de la société, au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'une gestion collective.

3.2. Distribution de dividendes

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- › exercice clos le 31 décembre 2022, pas de distribution ;
- › exercice clos le 31 décembre 2021, pas de distribution ;
- › exercice clos le 31 décembre 2020, pas de distribution.

3.3. Solde des dettes fournisseurs par échéance et solde des créances clients

(en milliers d'euros)	Article D. 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC		- 475	- 2	- 3	- 1 064	- 1 545		782	479	368	- 131	1 498
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,00 %	0,60 %	0,00 %	0,00 %	1,35 %	1,96 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								0,61 %	0,37 %	0,29 %	NA	1,17 %
NA												
Nombre de factures exclues				257							115	
Montant des factures exclues				2 332 478							290	
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal, article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel de 45 jours fin de mois, sauf délai légal plus favorable au fournisseur.						Délai contractuel, soit 30 jours net, date de facture.					

3.4. Dépenses non déductibles du résultat fiscal

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 18 k€, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. L'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 5 k€.

3.5. Tableau des résultats d'ATB des 5 derniers exercices

(en milliers d'euros, sauf mention contraire)	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
I. situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	148	148	148	148	148
b) Nombre d'actions émises	148 000	148 000	148 000	148 000	148 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II. situation financière en fin d'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	156 976	79 036	84 773	125 186	148 105
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	52 966	4 918	16 299	39 132	44 260
c) Impôt sur les bénéfices	9 744	- 336	0	1 754	2 397
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	43 222	5 254	16 299	37 378	41 863
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	20 257	- 12 754	- 5 624	12 030	15 763
f) Montants des bénéfices distribués	16 243	0	0	0	0
g) Participation des salariés	1 432	0	0	227	350
III. résultat des opérations réduit à une seule action (en €)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	292,04	35,50	110,13	252,55	282,86
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	136,87	- 86,18	- 38,00	81,29	106,51
c) Dividende versé à chaque action	109,75	0,00	0,00	0,00	0
IV. personnel					
a) Nombre de salariés	307	309	301	284	282
b) Montant de la masse salariale	15 670	10 754	11 240	13 194	15 765
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	8 588	7 267	5 385	7 782	9 388

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Assemblée générale annuelle
statuant sur les comptes
de l'exercice clos le
31 décembre 2023

Nous vous présentons les informations sur le gouvernement d'entreprise.

Ces informations ont été élaborées par votre conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations à la charge des sociétés, prise en application de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie dite « Sapin 2 ».

Ces informations sur le gouvernement d'entreprise concernent :

1. les modalités d'exercice de la direction générale;
2. la liste des mandats et fonctions;
3. la(les) convention(s) réglementée(s) avec une filiale;
4. l'état des délégations accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital.

1. Les modalités d'exercice de la direction générale

Cette disposition concernant exclusivement les sociétés anonymes à conseil d'administration est à ce jour sans objet s'agissant de votre société.

2. La liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons en [annexe 1](#), la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société commerciale par chaque mandataire social durant l'exercice.

3. La(Les) convention(s) réglementée(s) avec une filiale

Nous vous précisons, en application de l'article L 225-37-4-2° du Code de commerce, qu'il n'existe aucune convention réglementée intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- › d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et,
- › d'autre part, l'une des filiales de votre société : ATBD2I, ATBDH, ATBDI, ATB SO 1, ATB ENR 1 ou ATB EM.

4. L'état des délégations accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital

Le directoire ne bénéficie d'aucune autorisation accordée par l'assemblée générale pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital.

Observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice

Conformément à l'article L225-68 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contient les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les comptes consolidés et le rapport de gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du directoire nous ont été communiqués dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Lors du conseil de surveillance du 27 mars 2023, le directoire a présenté ces documents et le rapport du comité d'audit a été pris en compte.

Nous avons par ailleurs été tenus régulièrement informés par le directoire de la marche des affaires et de l'activité de la société, et nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugés nécessaires.

Les comités spécialisés ont eu accès à toutes les informations nécessaires leur permettant de donner leurs avis et recommandations.

Le conseil de surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2023 afin de remplir l'ensemble des missions tant légales que statutaires qui lui incombent.

Concernant les résultats de l'exercice écoulé, le trafic continue sa croissance avec 7,8 millions de passagers, soit 81 % du trafic de 2019.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 155,1 millions d'euros, en croissance de 17,8 % par rapport à 2022 et se rapproche du niveau d'avant crise (160,6 millions d'euros en 2019).

Les coûts opérationnels avant amortissements s'élèvent à 102,6 millions d'euros contre 84,9 millions d'euros en 2022.

L'EBITDA de l'exercice s'élève à 52,5 millions d'euros et le résultat net est un bénéfice de 19 millions d'euros.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du directoire sur la gestion de la Société que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les comptes consolidés.

Le conseil de surveillance a relevé que la croissance du trafic a été portée par la progression du segment international qui est devenu majoritaire, les ouvertures des lignes Montréal avec Air Canada et Doha avec Qatar Airways en étant l'illustration. Cette orientation valide la stratégie de l'aéroport de devenir la porte d'entrée du grand Sud-Ouest et de participer ainsi au rayonnement de notre territoire à l'étranger.

L'aéroport a continué d'investir en 2023 pour répondre aux multiples enjeux du secteur et devenir à la fois toujours plus efficace et plus sobre.

Le conseil de surveillance s'est réjoui de la contribution de l'aéroport au succès de l'atelier des territoires, piloté par l'État, et de la signature du pacte gagnant/gagnant.

Le conseil de surveillance a suivi toutes les étapes qui ont permis à l'aéroport de souscrire avec succès un emprunt de 145 millions d'euros, assorti de critères environnementaux et sociaux.

Le conseil de surveillance a enfin noté avec satisfaction que l'aéroport continue de se positionner tout en haut du classement ASQ/ACI (Airport Council International) des aéroports français en termes de satisfaction clients, récompensant la constance de ses engagements et le professionnalisme de ses équipes et de ses partenaires au service d'une plateforme accueillante, performante et engagée.

Annexe 1 – Fonctions et mandats exercés (exercice 2023)

Nom	Mandat au sein d'ATB		Mandat au sein d'une autre société commercial	
	Fonction	Fonction	Nom de la société	Forme
Philippe Crebassa	Président du directoire	Président du conseil d'administration	Aéroport du Lille	SAS
Bruno Balerdi	Membre du directoire	Administrateur	Clinique de Verdaich	SA
Thierry Bonnevalle	Membre du directoire	Néant	Néant	Néant
Jean-Christophe Chauvignat	Membre du directoire	Néant	Néant	Néant
Alain de la Mesliere	Membre du directoire	Représentant permanent – Président	ATBD2I	SAS
		Représentant permanent	ATBDH	SAS
		Président	ATBDI	SAS
		Président	ATB ENR 1	SAS
		Président	ATB SO 1	SAS
		Président	ATB EM	SAS
Christian Cassayre	Président du conseil de surveillance	Président comité de surveillance	SETFA	SAS
		Administrateur	Eiffarie	SAS
		Administrateur	Financière eiffarie	SAS
		Administrateur	Verdun Participations 1	SAS
		Président et administrateur	Verdun Participations 2	SAS
		Administrateur	Eiffage Benelux	SA
		Administrateur	Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau	SA
		Gérant	Omnium Général Laborde	SARL
		Administrateur	Fondation d'entreprise Eiffage	SA
		Représentent permanent	E.F.I	SAS
		Représentent permanent	SOCFI	SAS
Administrateur	AREA	SA		
Administrateur	APRRR	SAS		
Administrateur	Sun'R Groupe	SAS		
Philippe Robardey	Vice-président du conseil de surveillance	Président et administrateur	Sogclair	SA
		Administrateur	Sogclair Aerospace (UK)	ltd.
		Administrateur	Sogclair Aerospace (Espagne)	SA
		Président et administrateur	Sogclair Aerospace (Canada)	inc
		Co-gérant	Sogclair Aerospace (Tunisie)	SARL
		Membre comité de direction	Sogclair Aerospace	SAS
		Directeur général	Sogclair engineering (Allemagne)	GmbH
		Administrateur	Rain Luxembourg	SA
		Président et administrateur	Rain (USA)	inc.
		Administrateur	MSB Design (Canada)	inc.
		Directeur général et administrateur	MSB aerospace (USA)	corp.
		Premier vice-président	MSB aerospace (USA)	llc
		Président	Oktal (USA)	inc.
		Membre comité de direction	Oktal (France)	SAS
		Membre comité de direction	Sera Ingenierie	SAS
		Administrateur	Ressources Globales Aero (Canada)	inc.
		Membre comité de direction	Aviacomp (SAS)	SAS
		Administrateur	Sydac (UK)	ltd.
		Administrateur	Sydac Simulaion Yechologies India Private (Inde)	ltd.
		Administrateur	A.V simulation USA	inc.
Administrateur	A.V simulation	SAS		
Administrateur	Sydac PTY (Australie)	ltd.		
Gérant	Alan	SCI		
Président du comité de gestion	Key's	SAS		
Administrateur	IRDI	SA		
Ghislaine Baillemont	Membre du Conseil de surveillance	Administratrice	Societe Marseillaise du Tunnel Prado Carenage	SA

Nom	Mandat au sein d'ATB	Mandat au sein d'une autre société commercial		
	Fonction	Fonction	Nom de la société	Forme
Cécile Cambier	Membre du Conseil de surveillance	Présidente du conseil	SECAA (Sénégal)	SA
		Présidente	Portelo	SA
		Présidente	Eiffage Nové	SAS
		Présidente	Eiffage Services	SAS
		Présidente du CA	Sun'r	SAS
		Administratrice	Aéroport de Lille	SAS
Magali Huchette	Membre du Conseil de surveillance	Directrice générale	Aéroport de Lille	SA
Nicolas Ferroud-Plattet	Membre du Conseil de surveillance	Administrateur	SECAA	SA
Florent Janssen	Membre du Conseil de surveillance	Président et administrateur	Aéroport de Lille	SAS
		Président	Eiffage Concessions Benelux	SA
		Gérant	Eiffage PPP GmbH	GmbH
		Administrateur	Isentalubahn GmbH & Co KG	GmbH
		Administrateur	A3 Nordbayern GmbH & Co KG	GmbH
		Administrateur	/A3 Nordbayern	
		Administrateur	SECAA	SA
		Administrateur	Neho (Madagascar)	SA
		Président	Eiffage Rail Express	SASU
		Président	Maribay SAS	SAS
		Administrateur	Puerto Bahia Colombia de Uraba	SA
		Président	Alliance Connectic	SAS
Président	Capaix Connectic	SAS		
Président	Memonet	SAS		
Cécile Sery	Membre du conseil de surveillance	Néant	Néant	Néant
Philippe Marseille	Membre du conseil de surveillance	Membre du conseil de surveillance	Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA
Caroline Montalcino	Membre du Conseil de surveillance	Membre du conseil de surveillance	Aéroport de Strasbourg Entzheim	SA
Gustave Gauquelin	Membre du conseil de surveillance	Membre du conseil de surveillance	Compagnie Nationale du Rhône	SA
Patrice Cohade	Membre du conseil de surveillance	Mandataire	SAS Bassi	SAS
		Membre du conseil de surveillance	Aéroport Franczal	SAS
		Président directeur général	CP Conseil	SAS
Irène Goaziou-Huret	Membre du conseil de surveillance	Administratrice	Toulouse Business School	SA
Marie-Pascale Goudal	Membre du conseil de surveillance	Co-gérante	Cabinet Jammes Goudal	SARL
		Administratrice	EESC Toulouse Business School	SA
Laurent Cherubin	Membre du conseil de surveillance	Administrateur	Cité Jardins	SA
Pascal Boureau	Membre du conseil de surveillance	Administrateur	Cité Jardins	SA
Agnès Plagneux Bertrand	Membre du conseil de surveillance	Administratrice	Ariane Group	SAS
		Administratrice	Cinéma ABC	SARL
		Administratrice	Semecel	SAEM
		Administratrice	Ascendance Flight Technology	SAS

2023

États financiers consolidés

IFRS



sommaire

1 État de la situation financière	40	5.5. Actifs financiers	55
		5.6. Clients et comptes rattachés	56
		5.7. Autres actifs courants et non-courants	57
2 État du résultat global consolidé	41	5.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie	58
		5.9. Composition du capital et autres réserves	58
		5.10. Emprunts et dettes financières	59
3 Tableau de variations des capitaux propres consolidés	42	5.11. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture	61
		5.12. Engagements de retraite et assimilés	62
		5.13. Provision pour risques et charges	64
4 Tableau des flux de trésorerie	43	5.14. Impôts courants et différés	65
		5.15. Fournisseurs et autres passifs courants et non-courants	66
5 Notes annexes aux comptes consolidés	44	5.16. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers	67
1. Présentation du Groupe	44	6. Information relative à l'état du résultat global consolidé	68
2. Déclaration de conformité	44	6.1. Ventilation des revenus	68
3. Base de préparation des états financiers consolidés	44	6.2. Services extérieurs	69
3.1. Référentiel IFRS	45	6.3. Charges de personnel	69
3.2. Estimations comptables	45	6.4. Impôts et taxes	70
3.3. Méthodes de consolidation	46	6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	70
3.4. Périmètre de consolidation	47	6.6. Autres produits et charges	70
4. Faits caractéristiques de l'exercice	49	6.7. Coût de l'endettement financier	71
5. Information relative à l'état de situation financière consolidée	50	6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt	71
5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	50	7. Engagement hors bilan	73
5.2. Immeubles de placement	53	7.1. Transactions avec les parties liées	74
5.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement	54	7.2. Principales opérations entre la société ATB et ses filiales	74
5.4. Participations dans les sociétés mises en équivalence	55	7.3. Publicité des honoraires des CAC	74
		6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	75

1 État de la situation financière

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	5.1	919	1 290
Immobilisations corporelles	5.1	232 029	232 221
Immeubles de placement	5.2	47 341	50 803
Participations dans les sociétés mises en équivalence	5.4	3 885	3 248
Autres actifs financiers non courants	5.5	1 363	1 531
Autres actifs non courants	5.7	215	227
Impôts différés actifs	5.14	(0)	(0)
Actifs non courants		285 752	289 321
Clients et comptes rattachés	5.6	20 774	19 105
Autres créances courantes	5.7	49 023	44 055
Autres actifs financiers courants	5.5	5 089	10 040
Actifs d'impôts exigibles	5.14	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	91 471	55 285
Actifs courants		166 357	128 485
Total actifs		452 109	417 806

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	5.9	148	148
Primes liées au capital	5.9	-	-
Réserves consolidées et résultat net	5.9	119 850	100 868
Autres éléments de capitaux propres	5.9	280	566
Capitaux propres – part du Groupe		120 279	101 582
Intérêts minoritaires	5.9	-	-
Capitaux propres		120 279	101 582
Emprunts et dettes financières à long terme	5.10	128 610	137 201
Provisions non courantes	5.13	64 929	61 299
Autres passifs non courants	5.15	28 329	31 984
Impôts différés passifs	5.14	14 609	11 299
Passifs non courants		236 478	241 783
Fournisseurs et comptes rattachés	5.15	19 245	17 587
Autres dettes courantes	5.15	35 452	29 322
Emprunts et dettes financières à court terme	5.10	40 048	25 562
Provisions courantes	5.13	-	-
Passifs d'impôt exigible	5.14	608	1 970
Passifs courants		95 353	74 441
Total capitaux propres et passifs		452 109	417 806

2 État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits des activités ordinaires	6.1	155 082	131 684
Charges externes	6.2	(69 255)	(56 119)
Charges de personnel	6.3	(25 185)	(21 155)
Impôts et taxes	6.4	(8 267)	(7 908)
Dotations nettes aux amortissements	6.5	(26 549)	(26 338)
Dotations nettes aux provisions	6.5	175	116
Autres produits d'exploitation	6.6	738	707
Autres charges d'exploitation	6.6	(832)	(516)
Résultat opérationnel courant		25 908	20 470
Autres produits (charges) opérationnels	6.6	(126)	874
Résultat opérationnel		25 782	21 344
Coût de l'endettement financier brut	6.7	(3 431)	(3 425)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	6.7	1 903	143
Coût de l'endettement financier net		(1 528)	(3 282)
Autres produits financiers	6.7	364	291
Autres charges financières	6.7	(106)	(64)
Charge d'impôt	6.8	(6 166)	(4 552)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		637	911
Résultat net		18 983	14 649
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		(124)	824
Réévaluation des actifs disponibles à la vente		-	-
Éléments recyclables ultérieurement en résultat¹		(124)	824
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies		(161)	744
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat¹		(161)	744
Autres éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres		(286)	1 568
Résultat global		18 697	16 217
Résultat net		18 983	14 649
Part des intérêts minoritaires		-	-
Part du Groupe		18 983	14 649
Résultat global		18 697	16 217
Part des intérêts minoritaires		-	-
Part du Groupe		18 697	16 217
Résultat net par action – part du Groupe			
Résultat net de base par action (en euros)		128	99

¹ Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôt

3 Tableau de variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées et résultat net	Autres éléments de capitaux propres		Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
				Réserves de juste valeur	Gains et pertes actuariels			
01/01/2022	148	-	86 219	(340)	(662)	85 365	-	85 365
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	-	824	744	1 568	-	1 568
Résultat net de la période	-	-	14 649	-	-	14 649	-	14 649
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2022	148	-	100 868	484	82	101 582	-	101 582
01/01/2023	148	-	100 868	484	82	101 582	-	101 582
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	-	(124)	(161)	(286)	-	(286)
Résultat net de la période	-	-	18 983	-	-	18 983	-	18 983
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2023	148	-	119 851	359	(79)	120 279	-	120 279

4 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2023	2022
Résultat net consolidé	18 983	14 649
Retraitement des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Résultat des sociétés mises en équivalence	(637)	(911)
Dotations nettes aux amortissements & provisions	26 471	26 492
Résultat de cessions d'actifs non courants	126	(874)
Charge d'impôt	6 166	4 552
Coût de l'endettement net payé	1 200	3 184
Flux de trésorerie lié à l'activité avant variations de BFR, d'actifs d'exploitation non courants, intérêts et impôt	52 308	47 091
Variation du BFR lié à l'activité	(4 739)	10 107
Impôt payé	(4 112)	83
Flux net de trésorerie généré par l'activité	43 457	57 281
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(16 860)	(11 708)
Acquisition des autres actifs financiers	(81)	(111)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	192	103
Produits des cessions des autres actifs	-	26
Dividendes reçus	-	390
Remboursement des avances et prêts consentis	-	146
Autres mouvements de trésorerie	25	2 237
Intérêts nets perçus	275	187
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(16 448)	(8 730)
Encaissements provenant d'emprunt à long terme	87 698	8 547
Remboursement d'emprunts à long terme	(81 304)	(28 186)
Remboursement des autres dettes financières	(1 086)	(1 083)
Autres mouvements de trésorerie	(194)	3 706
Coût de l'endettement net payé	(939)	(3 027)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 176	(20 043)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	31 185	28 508
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture ¹	65 285	36 778
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture ²	96 471	65 285
¹ dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	10 288	6 589
² dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	11 638	10 288

5 Notes annexes aux comptes consolidés

1. Présentation du Groupe

Le Groupe Aéroport Toulouse-Blagnac (Groupe ATB) exploite et développe l'aéroport de Toulouse-Blagnac dans le cadre d'un contrat de concession accordé par l'État français jusqu'en 2046. Il met ses infrastructures à disposition des passagers, compagnies aériennes et autres opérateurs de la plateforme.

Dans le cadre de ses activités de diversification, le Groupe développe des activités immobilières sur le territoire de la concession.

2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2023 ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm.

3. Base de préparation des états financiers consolidés

Le directoire a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 lors de sa séance du 20 février 2024. Ces derniers ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra avant le 30 juin 2024.

Les comptes consolidés ont été élaborés sur la base des comptes sociaux des sociétés du Groupe ATB, arrêtés au 31 décembre 2023 et couvrent une période de 12 mois.

Les états financiers utilisés au titre de l'information comparative sont ceux clos au 31 décembre 2022.

Enfin, les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle d'ATB, société mère du Groupe et de ses filiales.

3.1. Référentiel IFRS

Le référentiel IFRS intègre les normes comptables internationales (IAS, IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC), telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2023, applicables à compter de 2023 et telles qu'adoptées par l'UE au 31 décembre 2022.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ATB.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2023 sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2022, à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2023.

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 et non appliqués par anticipation ont été analysés et mis en œuvre le cas échéant. Les amendements à IAS 1, IAS 8, IAS 12 et IFRS 17 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne ne font pas l'objet d'une application anticipée par le Groupe.

En application des exemptions prévues par IFRS 8 et IAS 33, le Groupe ne publie pas d'information sectorielle et ni de résultat dilué par action.

L'entrée en vigueur à venir de « Pilier 2 » (régime d'imposition minimal sur les bénéficiaires pour les grandes entreprises multinationales) n'a pas d'incidence sur le Groupe.

3.2. Estimations comptables

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations reposent sur une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- › la durée d'amortissement des immobilisations corporelles (cf. [5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles](#));
- › les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière (cf. [5.12. Engagements de retraite et assimilés](#));
- › les hypothèses de calcul de la provision pour fin de concession (cf. [5.13. Provision pour risques et charges](#));
- › les provisions pour risques et charges (cf. [5.13. Provision pour risques et charges](#)).

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

3.3. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de toutes les entités significatives contrôlées par le Groupe. Une entité est dite contrôlée (IFRS 10), quel que soit le niveau de participation détenu dans l'entité en question, dès lors que le Groupe présente une exposition, ou détient des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec ladite entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré au Groupe et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin. Les filiales établissent leurs états financiers à la même date d'arrêté des comptes que les états financiers consolidés du Groupe et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires. Les opérations réalisées entre filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

Les participations dans des entités mises en équivalence comprennent les participations dans des sociétés associées et coentreprises. Le Groupe ATB ne détient pas de coentreprise.

Une société associée désigne une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence significative dès lors qu'il a le pouvoir de participer aux décisions relatives à la politique financière et opérationnelle de ladite entité, sans pour autant avoir le contrôle, seul ou conjointement, sur celle-ci. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsque le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote de cette dernière.

3.4. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	SIREN	% intérêts	% contrôle	Méthode de consolidation
Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB)	493 292 403	Mère	Mère	Société consolidante
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel (ATBD2i)	528 552 862	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier (ATBDH)	808 438 253	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier (ATBDI)	904 638 608	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Energie Renouvelable 1 (ATB ENR1)	922 477 351	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Sky One 1 (ATB SO 1)	922 477 401	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Essais Moteur (ATB EM)	982 467 987	100 %	100 %	Intégration globale
Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport (SETFA)	797 678 604	39 %	39 %	Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation a été élargi à la société ATB EM pour faire suite à sa création au cours de l'exercice 2023.

Détail des activités

ATBD2i : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel, filiale créée en novembre 2010 qui porte une activité d'immobilier industriel depuis 2015, avec principalement la location de hangars de peinture d'avions.

ATBDH : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier, filiale créée en décembre 2014 pour assurer le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession de Toulouse-Blagnac. Le premier hôtel a été ouvert au public en décembre 2018.

ATBDI : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier, filiale créée en octobre 2021 dont l'objet est de participer au développement de projets immobiliers sur la concession.

ATB ENR1 : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Energie Renouvelable 1, filiale à 100 % d'ATB, créée en décembre 2022 pour assurer le développement de système et installation de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire.

ATB SO 1 : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Sky One 1, filiale à 100 % d'ATBDI créée en décembre 2022 dont l'objet est l'acquisition d'un ensemble immobilier de bureau située dans la zone dite « Blagnac 1 ».

ATB EM : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Essais Moteur, filiale à 100 % d'ATB, créée en décembre 2023 pour assurer l'exploitation d'un banc d'essai moteur situé au sein de la concession.

SETFA : SAS Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport, société associée au sein du Groupe ATB, qui assure la gestion de la plateforme aéroportuaire de Toulouse Francazal depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession donnée par l'État en juin 2014.

4. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2023 affiche une poursuite de la reprise de l'activité, tempérée par la hausse des coûts d'exploitation :

- › le trafic aérien 2023, de 7,8 millions de passagers, qui représente 81,3 % du trafic 2019, affiche une augmentation de 11 % par rapport à l'exercice précédent. La poursuite de la reprise est marquée par une évolution de la structure du trafic, qui progresse à l'international, Europe et hors Europe, avec une part croissante des compagnies low-cost ;
- › les investissements, centrés sur le renouvellement, sont en hausse de 16,5 % ;
- › les coûts opérationnels sont en hausse sous l'effet de l'inflation des charges externes, notamment sur les prix de l'énergie et sur les coûts de sous-traitance aéroportuaire, et par l'augmentation des charges de personnel après la fin de l'activité partielle.

Par ailleurs, l'exercice 2023 est également marqué par :

- › l'augmentation de 2,5% des tarifs des services publics aéroportuaires en avril 2023 ;
- › la fin de l'accord sur l'activité partielle mis en œuvre jusqu'en 2022, et une reprise de l'activité à temps complet sur l'ensemble de l'année ;
- › la mise en place d'un nouveau financement dont la marge est indexée sur des critères ESG, constitué de deux tranches :
 - une première tranche de 70 M€ de refinancement de l'encours issu du financement passé des investissements 2016-2022, pour une durée de 4 ans ;
 - une seconde tranche de 75 M€ de financement du programme d'investissement 2023-2027, pour une première période de disponibilité de 4 ans suivie d'une période de remboursement de 5 ans ;
- › la réalisation de produits financiers importants permis par le placement de la trésorerie excédentaire significative et par les taux d'intérêts en hausse ;
- › la création de la société ATB EM, Aéroport Toulouse-Blagnac Essais Moteur, en décembre 2023 pour assurer l'exploitation d'un banc d'essai moteur. Elle n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

5. Information relative à l'état de situation financière consolidée

5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles et sont étalées sur la durée d'amortissement des actifs qui en ont bénéficié. Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des composants identifiés.

Sur l'exercice 2017, les durées d'amortissement ont été revues et validées par une revue technique indépendante. Les durées sont les suivantes :

Nature des biens	Durées
Logiciels informatiques	1 à 10 ans
Constructions	
› Gros œuvre	46 ans
› Clos couvert	40 à 46 ans
› Second œuvre	10 à 20 ans
› Lot technique	10 à 25 ans
Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions	10 à 46 ans
Voiries et parkings	10 à 46 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Il est à noter que la reprise de caducité sur les biens renouvelables devenus non renouvelables, faisant suite à la revue des durées, fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle de la concession. La durée d'utilité de l'essentiel des biens ne pouvant excéder la durée de vie de la concession, tous les composants afférents ont nécessairement une durée d'utilité totale inférieure ou égale à 46 ans.

En l'absence de goodwill ou d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée, les actifs immobilisés du Groupe font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Il convient de se référer au [paragraphe 5.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement.](#)

(en milliers d'euros)	Immo. incorporelles	Terrains	Constructions sur sol d'autrui	Installations techniques/outillage	Autres	Immo. en cours	Droits d'utilisation	Total
Valeur brute								
Au 31 décembre 2022	8 444	2 903	489 937	24 570	10 516	13 084	13 093	562 547
Acquisitions	2	536	898	1 394	527	15 829	195	19 381
Mises en service	93	-	9 823	2 604	524	(13 044)	-	-
Mises au rebut/Cessions	(27)	-	(5 960)	(286)	(73)	-	-	(6 345)
Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	8 513	3 440	494 698	28 281	11 495	15 869	13 288	575 583
Amortissements/pertes de valeur								
Au 31 décembre 2022	(7 153)	(656)	(291 240)	(17 502)	(6 144)	-	(6 340)	(329 036)
Amortissements	(466)	(94)	(15 759)	(1 814)	(1 007)	-	(560)	(19 699)
Pertes de valeur	-	-	97	-	-	-	-	97
Mises au rebut/Cessions	27	-	5 620	284	73	-	-	6 003
Au 31 décembre 2023	(7 593)	(749)	(301 282)	(19 032)	(7 078)	-	(6 900)	(342 635)
Valeur nette								
Au 31 décembre 2022	1 290	2 248	198 697	7 067	4 372	13 084	6 753	233 512
Au 31 décembre 2023	919	2 690	193 416	9 248	4 417	15 869	6 388	232 949

5.1.1. Acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 19 381 k€ pour l'exercice 2023. Les plus significatives concernent :

- › la mise au standard 3 du système de traitement des bagages en soute pour 4 702 k€ ;
- › le remplacement des éclairages des parkings avions pour 1 350 k€ ;
- › les travaux de rénovation des systèmes électriques d'alimentation des pistes pour 739 k€ ;
- › l'achat de wagonnets pour le traitement des bagages en soute pour 695 k€.

Les immobilisations en cours mises en service en 2023 s'établissent à 13 044 k€ avec principalement :

- › la mise au standard 3 du système de traitement des bagages en soute pour 7 533 k€ ;
- › la rénovation de la couverture du Hall D pour 2 392 k€ ;
- › les travaux de rénovation des systèmes électriques d'alimentation des pistes pour 883 k€ ;
- › la reprise de l'éclairage du parking silo 2 pour 582 k€.

5.1.2. Mises au rebut et cessions

Des immobilisations ont été mises au rebut ou cédées en 2023 sur une valeur brute de 6 345 k€ et une valeur nette de 343 k€. Les principaux biens mis au rebut avec une valeur nette non nulle sont relatifs aux travaux de rénovation des systèmes électriques d'alimentation des pistes (172 k€) et la reprise de l'éclairage du parking silo 2 (149 k€).

5.1.3. Subventions d'investissement

Le Groupe bénéficie de subventions d'investissement afin d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées. Elles sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles auxquelles elles se rattachent. Au 31 décembre 2023, le montant des subventions reçues, nettes des amortissements, s'élève à 3 115 k€.

5.1.4. Contrats de location IFRS 16

Le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » depuis le 1^{er} janvier 2019. Cette norme impose pour chaque contrat de location où le Groupe est preneur, hors quelques exceptions, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement assimilés à des contrats de location simple, en application d'IAS 17, en contrepartie d'une dette de location équivalente à la valeur actualisée des paiements restants du contrat. Le Groupe actualise la dette de location des contrats au taux d'emprunt marginal en tenant compte de la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert l'exercice du jugement pour apprécier si le contrat porte sur un actif spécifique, si le Groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques liées à l'utilisation de l'actif et a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement la location-financement d'une station de traitement des eaux pluviales, la location de matériel de transport et de matériel informatique.

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- › l'actif sous-jacent est de faible valeur ; le seuil retenu pour cette catégorie est une valeur à neuf de 5 k€ ;
- › la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont inclus au poste immobilisations corporelles et la dette de location figure au poste Dette liée aux contrats de location (cf. [5.10.4. Valeur actuelle nette de la dette liée aux contrats de location](#)). Les charges d'intérêt sur les obligations relatives sont incluses dans le résultat financier.

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations techniques	Matériel de transport	Matériel informatique	Total
Valeur nette au 31/12/2022	5 839	735	180	6 753
Investissements	–	195	–	195
Amortissements et dépréciations	(261)	(250)	(49)	(560)
Valeur nette au 31/12/2023	5 578	679	131	6 388
Valeur brute	9 831	2 642	815	13 288
Cumul des amortissements et dépréciations	(4 253)	(1 962)	(685)	(6 900)

5.2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus et donnés en location ou, en vue d'être loués, à des tiers dans le cadre de contrats de location simple ainsi que les biens immobiliers en cours de construction en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement. Ces biens génèrent des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entité.

Par opposition, les immeubles occupés par le Groupe ATB pour ses besoins propres (bâtiments administratifs ou d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées d'utilité allant de 15 à 28 ans.

La juste valeur des immeubles de placement est appréciée en interne par une méthode de capitalisation des loyers. Il convient de se référer au paragraphe : [5.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement.](#)

(en milliers d'euros)	Constructions sur sol d'autrui	Immo. en cours	Total
Valeur brute			
Au 31 décembre 2022	66 847	–	66 847
Acquisitions	–	–	–
Mises en service	–	–	–
Mises au rebut/Cessions	–	–	–
Au 31 décembre 2023	66 847	–	66 847
Amortissements/pertes de valeur			
Au 31 décembre 2022	(16 044)	–	(16 044)
Amortissements	(3 463)	–	(3 463)
Pertes de valeur	–	–	–
Mises au rebut/Cessions	–	–	–
Au 31 décembre 2023	(19 507)	–	(19 507)
Valeur nette			
Au 31 décembre 2022	50 803	–	50 803
Au 31 décembre 2023	47 341	–	47 341

Les immeubles de placement sont constitués des biens immobiliers liés aux activités de diversification.

5.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement

Les immobilisations corporelles, incorporelles et les immeubles de placement font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur surviennent.

Les tests de dépréciation sont réalisés pour chaque actif identifiable ou à défaut au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) du Groupe à savoir le périmètre de la concession aéroportuaire et les activités de diversification de développement immobilier.

Dans le cas où le montant recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La valeur recouvrable est estimée avant service de la dette au coût moyen pondéré du capital sur la base des flux de trésorerie revus pour tenir compte de l'ensemble des éléments connus à date.

Les situations conjuguées de la chute du trafic aérien consécutive à la crise sanitaire et des résultats dégagés par les sociétés du Groupe notamment affectés par la baisse des revenus aéronautiques et extra-aéronautiques, constituent un indice de perte de valeur.

Des tests de dépréciation ont été réalisés sur les UGT du Groupe ATB ainsi que sur certains actifs pris individuellement et n'ont pas conduit à la constatation de dépréciation au cours de l'exercice.

Par ailleurs, une dépréciation d'un montant de 682 k€ a été comptabilisée en 2021 sur des coques de restauration situées dans l'aérogare, en lien avec le contexte sanitaire et la chute du trafic aérien. La reprise de cette dépréciation est étalée linéairement jusqu'en 2025, soit l'hypothèse de date de recouvrement du trafic 2019.

5.4. Participations dans les sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat mise en équivalence dans les comptes du Groupe concerne la société associée SETFA dans laquelle le Groupe détient 39 % des parts pour une valeur d'acquisition de 149 k€. La valeur d'équivalence 31 décembre 2023 s'élève à 3 885 k€.

5.5. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9 et présentés selon les dispositions des normes IAS 32 et IFRS 7. Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers non courants comprennent :

- › les actifs financiers disponibles à la vente;
- › les prêts et créances au coût amorti;
- › la juste valeur positive des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an.

Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers à la juste valeur par résultat ni d'actifs financiers destinés à être détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs financiers sont sortis de l'état de situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit pour le Groupe principalement de placements financiers et de titres de participation non consolidés. À chaque clôture périodique, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global et présentées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont cédés, le cumul des profits ou pertes, comptabilisé antérieurement en capitaux propres, est reconnu en résultat.

Prêts et créances au coût amorti

Cette catégorie contient principalement les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées : les prêts et créances au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres actifs financiers courants comprennent les dépôts à terme souscrits avec un horizon de gestion à court terme et ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les montants figurant dans l'état de situation financière s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Instruments financiers dérivés actifs	189	357
Prêts et créances nets	1 263	1 214
Dépôts à terme	5 000	10 000
Total	6 452	11 571
dont courant	5 089	1 531
dont non courant	1 363	10 040

Au 31 décembre 2023, les prêts et créances se composent essentiellement d'un prêt accordé à la société SETFA, mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe, dont l'échéance est supérieure à 5 ans. Sur la base du plan d'affaires présenté par la société, aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture de l'exercice sur ce compte-courant.

5.6. Clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants, à l'exception des charges constatées d'avance. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur : le Groupe considère que la valeur nominale des créances clients, ainsi que des divers dépôts, cautionnements et charges constatées d'avance à moins d'un an, est une bonne estimation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Ces créances sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	20 754	19 052
Clients douteux	290	497
Cumul des dépréciations	(269)	(444)
Total	20 774	19 105

Le montant des provisions au 31 décembre 2023 est de 269 k€ contre 444 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les recouvrements des créances clients au 31 décembre 2023 effectués au début de l'exercice 2024 sont conformes aux délais de règlement usuels.

5.7. Autres actifs courants et non-courants

Le détail des autres actifs courants et non courants est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes versés	1 599	1 729
Créances sociales	5	76
Créances fiscales	3 668	3 027
Créance relative à la TS2	41 169	36 972
Débiteurs divers	178	118
Charges constatées d'avances	2 619	2 360
Total	49 238	44 282
dont courant	49 023	44 055
dont non courant	215	227

Les créances fiscales se composent principalement de la TVA déductible.

5.7.1. Créance relative à la taxe de sûreté et sécurité

Les conditions d'assiette et de recouvrement de la taxe sur le transport aérien de passagers – tarif de sûreté et sécurité (T2S), ont été fixées par la loi de finances. Le produit de la taxe est affecté au financement des missions de sûreté, sécurité, lutte contre le péril animalier et de contrôles environnementaux. Les charges d'exploitation correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de leur survenance et les produits comptabilisés dans le chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2023, les charges engagées sont supérieures aux versements perçus et par conséquent un produit à recevoir a été constaté pour un montant de 41 169 k€ contre 36 972 k€ au 31 décembre 2022. Cette augmentation est essentiellement liée à des versements de la DGAC calculés sur la base d'un tarif de sûreté et de sécurité par passager en inadéquation avec le trafic.

Dans le but de soutenir les exploitants d'aéroports touchés par la crise du Covid-19, des avances ont été versées par l'État au titre des dépenses de sûreté-sécurité sur la période 2020-2022. Le montant global des avances s'élève à 31 984 k€ à fin 2023 (cf. [5.15. Fournisseurs et autres passifs courants et non-courants](#)).

5.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Ce poste intègre les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie, constitués principalement de dépôts à terme, dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et sans risque significatif de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à terme	65 000	9 013
Disponibilités	26 471	46 272
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 471	55 285

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et équivalents de trésorerie intègrent 6 638 k€ de disponibilités et 5 000 k€ de dépôt à terme relatifs à la TNSA, dont l'utilisation est strictement limitée au financement des travaux d'insonorisation des logements des riverains de l'aéroport.

5.9. Composition du capital et autres réserves

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Nombre moyen pondéré d'actions	148	148
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	18 983	14 649
Résultat de base par action (en euros)	128	99
Résultat dilué par action (en euros)	128	99

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 148 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro. Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Il n'y a pas eu d'émission, ni de remboursement d'actions au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent. Le Groupe ne détient pas d'action propre.

Les réserves et résultat consolidés du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Réserves de la société mère ATB	70 786	70 786
› Réserve légale	15	15
› Réserves réglementées	35	35
› Autres réserves	70 736	70 736
Réserves consolidées	30 082	15 433
Résultat net part du Groupe	18 983	14 649
Total	119 850	100 868

5.10. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

5.10.1. Endettement financier net

L'endettement financier net correspond aux montants des emprunts et dettes financières à long et court terme diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	124 904	132 514
Dettes liées au contrat de location	2 500	3 480
Dettes financières diverses	1 207	1 207
Instruments financiers dérivés actif	(189)	(357)
Instruments financiers dérivés passif	-	-
Endettement financier net à long terme	128 421	136 844
Emprunts auprès des établissements de crédit	24 891	12 519
Dettes liées au contrat de location	1 156	1 067
Dettes financières diverses	1 377	1 347
Dettes TNSA	11 543	10 083
Intérêts courus non échus	1 081	546
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(84 832)	(54 998)
Trésorerie et équivalent de trésorerie TNSA	(11 638)	(10 288)
Endettement financier net à court terme	(56 423)	(39 723)
Endettement financier net global	71 998	97 120

5.10.2. Emprunts auprès des établissements de crédit

Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2015, un emprunt de 10 000 k€ destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier industriel dans le cadre de ses activités de diversification.

Cet emprunt a été souscrit au taux variable EUR3M assorti d'une marge (cf. [5.11. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture](#)).

Un emprunt à taux fixe, d'un montant total de 102 300 k€ intégralement tiré et d'une maturité de 14 ans et 2 mois, assorti d'un covenant, a été souscrit en 2016 pour le financement du plan d'investissement 2016-2020. Une tranche additionnelle de 30 000 k€ a été souscrite en 2021 pour financer le programme d'investissement 2021-2022.

En 2023, deux nouvelles tranches ont été mises en place, comprenant d'une part le refinancement pour 69 759 k€ du capital restant dû de l'une des deux tranches d'origine de 2016 (39 759 k€) et de la tranche de 2021 (30 000 k€) et d'autre part le financement du programme d'investissement 2023-2027, pour 75 000 k€. Ce nouveau financement, d'un montant total de 144 759 k€, a été souscrit au taux variable EUR3M assorti d'une marge indexée sur des critères environnementaux et sociaux.

Cet emprunt peut faire l'objet d'un remboursement anticipé notamment dans le cas où les covenants financiers ne sont pas respectés. Au 31 décembre 2023, ATB respecte ses engagements.

Le montant des tirages effectués au cours de l'exercice s'élève à 87 698 k€, dont 17 939 k€ au titre du solde de la tranche de 2021 et dont 69 759 k€ au titre du refinancement de 2023.

Entre 2015 et 2020, le Groupe a souscrit plusieurs emprunts à taux fixe au titre de ses activités de diversification pour un montant total de 47 800 k€.

5.10.3. Dettes financières diverses et dettes de TNSA

La dette TNSA, nette des frais de gestion de 236 k€ en 2023, comprend les engagements financiers effectués et à venir sur les fonds de la taxe sur les nuisances sonores aériennes à hauteur de 11 543 k€.

La contrepartie de ces engagements et avances est versée sur un compte bancaire individualisé pour un montant de 6 638 k€. Un placement de 5 000 k€ a été effectué en 2023 sur lequel un produit à recevoir de 141 k€ est constaté au 31 décembre 2023.

Les autres dettes financières diverses correspondent aux dépôts de garantie versés par les clients pour un montant de 2 584 k€.

5.10.4. Valeur actuelle nette de la dette liée aux contrats de location

(en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2022				
Paielements minimaux futurs au titre de la location	1 230	3 739	5	4 974
Charges financières	170	256	0	426
Valeur actuelle nette de la dette	1 060	3 483	5	4 547
Au 31 décembre 2023				
Paielements minimaux futurs au titre de la location	1 285	2 635	–	3 920
Charges financières	134	130	–	264
Valeur actuelle nette de la dette	1 151	2 505	–	3 655

5.11. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont présentés en tant qu'actifs et passifs financiers. Ils sont enregistrés dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur à leur date d'acquisition. Ils sont évalués à chaque arrêté à leur juste valeur.

Dans le cadre de sa gestion de risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés adossés à des emprunts bancaires, constituant des opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps vanille). Ces opérations entrent dans une relation de couverture de flux de trésorerie dont l'objet est de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

La variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. La partie inefficace, le cas échéant, du dérivé est enregistrée directement en compte de résultat.

Les instruments dérivés du Groupe correspondent à des swaps de taux vanille conclus dans le cadre d'opérations d'échange de taux d'intérêt des emprunts à taux variables mentionnés précédemment. Ces instruments dérivés ont des caractéristiques identiques à celles des instruments financiers sous-jacents et sont, à ce titre, qualifiés d'opérations de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces instruments s'établit à 189 k€ au 31 décembre 2023 contre 357 k€ au 31 décembre 2022. Les variations de juste valeur sont reconnues par capitaux propres. Au cours de l'exercice 2023, le montant comptabilisé en autres éléments de capitaux propres, s'élève à 167 k€ avant effet d'impôt.

5.12. Engagements de retraite et assimilés

Les avantages au personnel du Groupe sont évalués et présentés conformément à la norme IAS 19 révisée selon :

- › les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales, les primes payables, les dépenses de formation, ainsi que tous les autres éléments consommés gratuitement par le personnel;
- › et les indemnités de fin de carrière.

Les avantages à court terme sont comptabilisés en résultat sur la ligne « Charges de personnel » et présentés en note [6.3. Charges de personnel](#).

Le Groupe verse au titre des régimes de retraite, des cotisations à des organismes de prévoyance et de retraite. Dans le cadre de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes portées en résultat sur la ligne « Charges de personnel ».

En matière de régimes à prestations définies, l'engagement du Groupe se limite aux indemnités de fin de carrière qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuair indépendant, sur la base d'hypothèses actuarielles intégrant notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de réévaluation des salaires.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel de chaque période comprend le coût des services passés et ainsi que les effets, le cas échéant, de toute modification de régime. L'impact de désactualisation de la dette actuarielle est comptabilisé en coût de l'endettement financier net. Les impacts de réévaluation du passif sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent les gains et pertes actuariels résultant des effets de changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses retenues et la réalité constatée).

Depuis le 1^{er} janvier 2021 et conformément à la décision de l'IFRS IC sur l'interprétation de la norme IAS 19, le Groupe étale l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation, i.e. sur la période précédant l'âge de départ à la retraite permettant d'atteindre le plafond et non à compter de sa date d'embauche.

Le régime n'étant pas financé dans le cadre d'une gestion externe, le Groupe ne dispose pas d'actif de couverture.

L'engagement au titre de l'exercice est présenté en « provisions non courantes ».

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Hypothèses de calcul	Personnel salarié
Taux moyen de rotation	dégressif en fonction de l'âge, de 3,6 % à 0 %
Âge de départ en retraite	65 ans pour les cadres 65 ans pour les non-cadres
Table de survie	TH 17-19
Taux d'augmentation des salaires	3,25 %
Taux d'actualisation	3,25 %

Une variation du taux d'actualisation aurait les impacts suivants :

(en milliers d'euros)	Hypothèse basse	Impact sur l'engagement	Hypothèse haute	Impact sur l'engagement
Taux d'actualisation ± 0,5 %	2,75 %	146	3,75 %	(136)

La durée résiduelle moyenne de l'engagement au 31 décembre 2022 est de 15,6 ans.

Les variations des engagements provisionnés dans les états de la situation financière au titre des régimes à prestations définies peuvent s'analyser de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes actuarielles
Au 31 décembre 2021	3 829
Droits acquis au cours de l'exercice	263
Prestations versées	(146)
Charge d'intérêt	37
Écarts actuariels de la période	(1 003)
Au 31 décembre 2022	2 981
Droits acquis au cours de l'exercice	188
Droits des services passés	(207)
Prestations versées	(90)
Charge d'intérêt	106
Écarts actuariels de la période	224
Au 31 décembre 2023	3 202

La loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a reporté l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans ce qui conduit à une diminution de l'engagement provisionné par une reprise de 207 k€.

Le gain de 224 k€ au titre des écarts actuariels de la période est notamment lié à la mise à jour des hypothèses actuarielles (136 k€) et aux écarts d'expérience (88 k€).

5.13. Provision pour risques et charges

En conformité avec IAS 37, une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les provisions sont présentées en « provisions non courantes » pour la part à plus d'un an.

Provision pour fin de concession

Les immobilisations corporelles du Groupe se décomposent en trois catégories :

- › les biens utilisés dans le cadre des missions de sûreté et de sécurité déléguées par l'État, pour lesquels l'arrêté du 30 septembre 2009 relatif à la taxe sur le transport aérien de passagers – tarif de sûreté et sécurité, prévoit le remboursement de la valeur nette comptable en fin de concession ;
- › les biens qualifiés de « non renouvelables », soit par nature (terrains par exemple), soit du fait d'une durée de vie technique supérieure à la durée résiduelle de la concession. La durée d'utilité des biens ne pouvant excéder celle de la concession, ces biens sont nécessairement amortis sur la durée de vie résiduelle de la concession. Ainsi, leur valeur résiduelle sera nulle en fin de concession ;
- › les biens qualifiés de « renouvelables » du fait d'une durée de vie technique inférieure à la durée de la concession et qui feront l'objet d'un renouvellement avant la fin de celle-ci.

Conformément au contrat de concession, l'ensemble des biens renouvelables et non renouvelables fera l'objet d'un transfert gratuit au terme de la concession. Aussi, une provision a été enregistrée au titre du dernier renouvellement des biens renouvelables, afin de compenser la perte des avantages économiques futurs liés à l'utilisation de l'actif sur sa durée de vie résiduelle au-delà du terme de la concession. Afin de couvrir la valeur nette comptable estimée du dernier bien renouvelable, cette provision est reconnue, de façon linéaire, sur la durée de la concession. Pour les principaux investissements de capacité de la plateforme aéroportuaire, la provision est reconnue à partir de leur date de mise en service, sur la durée résiduelle de la concession.

(en milliers d'euros)	Litiges	Passifs sociaux	Provision pour fin de concession	Total
Au 31 décembre 2022	239	2 981	58 079	61 299
Augmentation/Dotation	–	518	3 538	4 056
Diminution/Reprise	(129)	(207)	–	(335)
Utilisation	–	(90)	–	(90)
Au 31 décembre 2023	110	3 202	61 618	64 929
dont courant				–
dont non courant				64 929

Au 31 décembre 2023, les provisions pour litiges concernent un litige social. Les provisions pour passifs sociaux concernent exclusivement la provision d'indemnité pour fin de carrière (cf. note [5.12. Engagements de retraite et assimilés](#)).

La provision pour fin de concession s'élève à 61 618 k€ au 31 décembre 2023 et couvre le risque relatif au transfert à l'État sans contrepartie des immobilisations en fin de concession.

Aucune provision n'a été constatée au titre de l'acquisition des congés payés pendant les périodes d'arrêt, suite aux arrêts de la Cour de Cassation datant de septembre 2023, le risque est considéré comme non-matériel.

5.14. Impôts courants et différés

Les variations d'impôts différés sur la période s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Impact résultat	Impact capitaux propres	31/12/2022
Engagements sociaux	(815)	6	(63)	(758)
Instruments financiers dérivés	49	–	(43)	92
Caducité et provisions associées	12 652	66	–	12 586
Subventions d'investissement	1 677	(48)	–	1 725
Contrats de location	781	113	–	669
Déficit fiscal reportable	(682)	3 154	–	(3 836)
Plus-value à court-terme	243	(27)	–	270
Capitalisation des frais financiers	631	259	–	371
Autres	73	(108)	–	181
Impôts différés	14 609	3 414	(107)	11 299

Au 31 décembre 2023, l'impôt exigible est un passif de 608 k€, contre un actif de 1 970 k€ pour l'exercice précédent.

5.15. Fournisseurs et autres passifs courants et non-courants

Les fournisseurs et autres passifs courants et non-courants se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avances non courantes reçues	31 984	31 984
Fournisseurs et comptes rattachés	19 245	17 587
Dettes sur immobilisations	10 898	8 733
Avances et acomptes reçus	578	941
Personnel	5 451	4 660
Organismes sociaux	3 680	3 391
Dettes fiscales diverses	7 457	3 562
Autres dettes	309	1 219
Produits constatés d'avance	7 079	6 816
Total	86 681	78 893

Le montant global des avances versées par l'Etat au titre des dépenses de sûreté-sécurité, encadrées par la loi de finances pour 2021 dans le but de soutenir les exploitants d'aéroport touchés par la crise du Covid-19, s'élève à 31 984 k€ au 31 décembre 2023. Elles feront l'objet d'un remboursement linéaire entre 2024 et 2032, sauf en cas de remboursement anticipé, et sont à ce titre un passif non courant (cf. [5.7. Autres actifs courants et non-courants](#)).

5.16. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les valeurs de marché des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées dans le tableau ci-dessous selon la hiérarchie en trois niveaux :

(en milliers d'euros)	Classification selon IFRS 9					31/12/2023			
	Actifs/passifs au coût amorti	Actifs disponibles à la vente	Actifs/passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Valeur comptable	JV estimée	Niveau 1 ^(*)	Niveau 2 ^(*)	Niveau 3 ^(*)
Titres de participation non cotés		x			-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés				x	189	189	-	189	-
Prêts et créances financières	x				1 263	1 263	-	1 263	-
Titres de créances négociables		x			-	-	-	-	-
Dépôts à terme			x		5 000	5 000	-	5 000	-
Trésorerie			x		26 471	26 471	26 471	-	-
Équivalents de trésorerie			x		65 000	65 000	65 000	-	-
Total des actifs financiers					97 923	97 923	91 471	6 452	-
Emprunts bancaires	x				149 795	149 795	-	149 795	-
Autres emprunts et dettes assimilées	x				17 782	17 782	-	17 782	-
Intérêts sur emprunts	x				1 081	1 081	-	1 081	-
Instruments financiers dérivés				x	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers					168 658	168 658	-	168 658	-

(en milliers d'euros)	Classification selon IFRS 9					31/12/2022			
	Actifs/passifs au coût amorti	Actifs disponibles à la vente	Actifs/passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Valeur comptable	JV estimée	Niveau 1 ^(*)	Niveau 2 ^(*)	Niveau 3 ^(*)
Titres de participation non cotés		x			357	357	-	357	-
Prêts et créances financières	x				1 214	1 214	-	1 214	-
Titres de créances négociables		x			-	-	-	-	-
Dépôts à terme			x		10 000	10 000	-	10 000	-
Trésorerie			x		46 272	46 272	46 272	-	-
Équivalents de trésorerie			x		9 013	9 013	9 013	-	-
Total des actifs financiers					66 856	66 856	55 285	11 571	-
Emprunts bancaires	x				145 034	145 034	-	145 034	-
Autres emprunts et dettes assimilées	x				17 184	17 184	-	17 184	-
Intérêts sur emprunts	x				546	546	-	546	-
Instruments financiers dérivés				x	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers					162 763	162 763	-	162 763	-

* Niveau 1 : juste valeur déterminée exclusivement par référence aux prix constatés sur des marchés actifs.

* Niveau 2 : juste valeur évaluée par un modèle utilisant des paramètres de marchés observables directement ou indirectement.

* Niveau 3 : juste valeur évaluée par un modèle incorporant certains paramètres non observables sur un marché.

6. Information relative à l'état du résultat global consolidé

6.1. Ventilation des revenus

Redevances pour services publics aéroportuaires

Les redevances pour services publics aéroportuaires regroupent essentiellement les redevances, par passager, d'atterrissage et de stationnement.

Les conditions d'évolution des redevances sont fixées annuellement après consultation des usagers et homologations des tarifs par l'Autorité de Régulation des Transports.

Revenus extra-aéronautiques

Les revenus extra-aéronautiques comprennent l'ensemble des produits et des services proposés par le Groupe à ses clients facilitant leur accueil ou leur occupation dans ses installations, en particulier les activités commerciales dans l'aérogare (boutiques, bars et restaurants, locations de voitures...), les locations immobilières, les parcs autos et accès ainsi que des activités de diversification immobilière hors aérogare dans lesquelles le Groupe agit en tant qu'investisseur.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Le Groupe perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Ce produit, appelé « Tarif sûreté et sécurité », couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe sur le transport aérien de passagers prélevée auprès des compagnies aériennes.

Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Redevances services publics aéroportuaires	47 121	39 535
Revenus extra-aéronautiques	74 393	63 356
Produit de la taxe d'aéroport	33 568	28 793
Total	155 082	131 684

6.2. Services extérieurs

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Énergie	(5 586)	(3 136)
Plan d'entretien	(7 658)	(7 462)
Sous-traitance taxe d'aéroport	(24 287)	(21 448)
Autre sous-traitance	(13 394)	(11 502)
Autres charges	(18 330)	(12 570)
Total	(69 255)	(56 119)

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat ou sur une autre base systématique plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en retire le Groupe.

(en milliers d'euros)	Paiements minimaux	Loyers conditionnels	Revenus des sous-locations	Total
Location de voitures	550	–	–	550
Location de licences	564	–	–	564
Autres contrats de location simple	94	–	–	94
Total	1 209	–	–	1 209

Les paiements minimaux restant à effectuer au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Location de voitures	158	392	–	550
Location de licences	279	286	–	564
Autres contrats de location simple	30	64	–	94
Total	467	741	–	1 209

6.3. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	(15 731)	(13 158)
Charges sociales	(7 311)	(6 604)
Participation et intéressement	(2 251)	(1 276)
Dotation nette des engagements sociaux	(109)	(117)
Total	(25 185)	(21 155)

L'effectif équivalent temps plein moyen en 2023 est de 274 personnes contre 275 personnes en 2022.

6.4. Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Taxes foncières	(5 872)	(5 608)
Contribution économique territoriale	(1 305)	(1 408)
Impôts et taxes sur rémunérations	(982)	(808)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(81)	(57)
Autres impôts et taxes	(27)	(27)
Total	(8 267)	(7 908)

6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Amortissements des immobilisations	(23 011)	(22 810)
Dotations nettes sur provision fin de concession	(3 538)	(3 527)
Créances clients	175	116
Total	(26 374)	(26 222)

6.6. Autres produits et charges

Le Groupe bénéficie d'une subvention publique liée au résultat. En application de la norme IAS20 relative à la comptabilisation des subventions publiques, cette subvention est reconnue en produits, sur une base systématique et rationnelle, sur les périodes au cours desquelles sont comptabilisés en charges les coûts que celle-ci a pour objet de compenser (principalement des charges de personnel).

Les autres charges opérationnelles nettes, courantes et non courantes, s'élèvent à 220 k€.

L'impact sur le résultat opérationnel courant est une charge nette de 94 k€ et se décompose comme suit :

- › 738 k€ de produits courants concernant principalement les frais de gestion TNSA pour 236 k€ et 139 k€ d'indemnités d'assurance sur divers sinistres. Par ailleurs, un produit de 214 k€ a été comptabilisé au titre d'une subvention publique européenne obtenue dans le cadre de la participation au projet Stargate, visant à accélérer la décarbonation du transport aérien ;
- › 832 k€ de charges opérationnelles courantes constituées notamment des intérêts dus sur les avances de l'Etat au titre des dépenses de sûreté/sécurité pour 315 k€ et de la TVA à reverser au titre des activités relatives à la sûreté et sécurité de diverses charges de gestion courante pour 223 k€.

L'impact sur le résultat opérationnel non courant est une charge nette de 126 k€ constituée principalement par la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut pour 343 k€.

6.7. Coût de l'endettement financier

Il comprend les charges payées sur les emprunts ainsi que calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et diminuées des produits de placements encaissés et calculés en utilisant la même méthode.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Charges brutes d'intérêts liées à l'endettement	(3 534)	(2 866)
Résultat des dérivés de taux	103	(559)
Coût de l'endettement financier brut	(3 431)	(3 425)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 903	143
Coût de l'endettement financier net	(1 528)	(3 282)
Autres charges financières	(106)	(64)
Autres produits financiers	364	291
Charges financières nettes	(1 271)	(3 054)

Le coût de l'endettement net diminue essentiellement grâce à une forte augmentation des produits de trésorerie, en lien avec une optimisation de la trésorerie placée et un contexte de taux de marché favorable à la rémunération des liquidités.

6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12.

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux administrations fiscales par le Groupe en vertu de la convention d'intégration fiscale conclue entre l'Aéroport Toulouse-Blagnac et ses filiales à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Groupe a choisi de qualifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge opérationnelle, hors du champ de la norme IAS 12.

Impôts différés

En application de la norme IAS 12, le Groupe constate des impôts différés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs inscrits dans l'état de situation financière et sur les pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés. D'une façon générale, les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôts pourront être imputés.

Les impôts différés sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif ou au passif de l'état de situation financière consolidé.

L'impôt différé est comptabilisé en compte de résultat sauf pour les impôts générés par des retraitements inscrits directement en capitaux propres, auquel cas, ils sont également inscrits directement en capitaux propres. Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge nette d'impôt du Groupe s'établit à 6 166 k€ dont une charge nette d'impôt différé pour 3 414 k€.

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat après impôt	18 983	14 649
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	637	911
Charge d'impôt sur les résultats	(6 166)	(4 552)
Résultat avant impôt et résultat net des sociétés mises en équivalence	24 511	18 290
Taux théorique d'impôt en vigueur	25,83 %	25,83 %
Charge d'impôt théorique	6 331	4 724
Incidence sur l'impôt théorique des :		
› charges non déductibles et produits non imposables;	(49)	(1)
› crédits et réductions d'impôts;	(120)	(138)
› autres.	3	(34)
Charges réelles d'impôt sur les résultats	6 166	4 552

7. Engagement hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés aux fournisseurs d'immobilisations	7 980	14 486
Caution solidaire ATB pour un prêt bancaire ATBD2i de 2015 à 2030	4 675	5 283
Hypothèque de premier rang conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATBDH portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	13 467	14 590
Privilège de prêteur de deniers conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATBD2i portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	5 169	5 603
Privilège de prêteur de deniers conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATBD2i portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	15 829	17 069
Engagements donnés	47 120	57 031
Cautions clients bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire/bail	1 481	1 034
Cautions fournisseurs d'immobilisations remplaçant des retenues de garanties	200	828
Engagements reçus	1 681	1 862

Les principaux autres engagements donnés ou reçus par le Groupe sont les suivants :

- › contrat de concession aéroportuaire dont la société bénéficie jusqu'à fin 2046. A compter du 1^{er} janvier 2015, l'Etat a la possibilité de racheter la concession avec un préavis d'un an ;
- › autorisations d'occupation temporaire du domaine public données à certaines sociétés prévoyant le paiement d'une redevance déterminée en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés sur la zone aéroportuaire et avec un revenu minimum garanti calculé notamment en fonction du nombre de passagers ;
- › baux civils entre ATBD2i et Sabena Technics prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation de bâtiments industriels. Ces baux sont assortis d'une convention de cession de créances en cas de défaut de paiement de toutes sommes dues par Sabena Technics au titre du bail ;
- › bail en l'état futur d'achèvement entre ATBD2i et Barry Control prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation d'un ensemble immobilier. Ces derniers font l'objet d'une convention de cession de créances dans le cadre de l'emprunt ATBD2i ;
- › bail en l'état futur d'achèvement entre ATBDH et NH Hotel prévoyant la mise à disposition d'un bâtiment mis en service en novembre 2018 contre le paiement d'un loyer variable déterminé en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'exploitant sur le futur hôtel ainsi qu'un loyer minimum garanti. Ces derniers font l'objet d'un nantissement à hauteur de 24 960 k€ pour les loyers minima garantis et à hauteur de 21 360 k€ pour les loyers variables dans le cadre de l'emprunt hypothécaire D'ATBDH.

7.1. Transactions avec les parties liées

La société ATB a conclu avec sa filiale SETFA, le 21 décembre 2018, une convention de subordination. Une seconde convention de subordination a été conclue avec SETFA le 21 juillet 2021 dans le cadre de son nouveau financement.

Au cours de l'exercice 2023, les membres du directoire, qui sont les principaux dirigeants de l'entreprise, ont bénéficié d'une rémunération globale de 994 k€.

7.2. Principales opérations entre la société ATB et ses filiales

La société ATB, mère du Groupe, centralise les actes de la gestion globale des filiales (management général, gestion opérationnelles et financière...).

La société ATB s'est constituée, depuis l'exercice fiscal 2015, seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du groupe fiscal qui comprend les sociétés ATBD2i, ATBDH, ATBDI, ATB ENR1 et ATB SO 1. En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société ATB, à titre de contribution au paiement des impôts du groupe fiscal.

7.3. Publicité des honoraires des CAC

Le montant des honoraires enregistrés en charges, au titre du contrôle légal des comptes, par les commissaires aux comptes, Mazars, Ernst & Young Audit et Exco Fiduciaire du Sud-Ouest, est de 108 k€ en 2023.

6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

Société par actions simplifiée
Siège social : Green Park III
298 allée du Lac – 31670 Labège
Capital de 4 196 204 euros
RCS Toulouse 780 138 715

ERNST & YOUNG Audit

Société par actions simplifiées
à capital variable
Tour First
TSA 14444 – 92037 Paris-la-Défense cedex
RCS Nanterre 344 66 315

À l'assemblée générale de la société Aéroport Toulouse-Blagnac,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Aéroport Toulouse Blagnac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note [5.13. Provision pour risques et charges](#) de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la provision pour fin de concession.

Nous nous sommes assurés de la validité des règles et méthodes comptables appliquées ainsi que de la pertinence de l'information présentée dans cette note de l'annexe.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Labège et à Paris-La Défense, le 4 juin 2024

Les commissaires aux comptes

Hervé Kerneis
associé
Mazars

DocuSigned by:

A9A65FEC8210420...

Laurent Vitse
associé
ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:

7D589E17FED349C...

